



Octobre
2013

© Atelier d'Architecture du Sart Tilman scrl.

Avocat stagiaire en 1^{ère} année ? Vous avez **DROIT** à nos offres exclusives.

SOMMAIRE

ÉDITO	5
MOT DU BÂTONNIER	6
COMMISSIONS LA COMMISSION AVOCATS HONORAIRES N'A RIEN D'UN CLUB DU TROISIÈME ÂGE !	7
COMMISSIONS LE B.A.J. : KESAKO ?	8
INTERVIEW VERGÈS, JUSTICIER DU DÉSHONNEUR. L'INSOUMISSION EN BANDOULIÈRE ? HOMME POUR HOMME, DENT POUR DENT.	11
RECENSION : « DROIT ET DISSIMULATION » SOUS LA DIRECTION D'AGNÈS CERF-HOLLENDER	17
QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES JURIDIQUES	18
LA SURCHARGE D'INFORMATIONS ET DES E-MAILS EN PARTICULIER	19
LA CHRONIQUE DES BAVETTES (SUITE ET PAS FAIM)	23
PROCLAMATION DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT 2012-2013	25
J'AI TESTÉ POUR VOUS : RATER LE COCKTAIL DU BÂTONNIER	27

ing.be

ING 



**Ouvrez un compte à vue ING
et tentez de remporter un iPod shuffle*.**

ing.be/business

* En participant à la tombola iPod organisée au profit de Child Focus en collaboration avec ING Belgique (tombola autorisée par l'AR III/42/CD.585.13-366). L'offre est réservée aux avocats-stagiaires en première année de stage, qui ne sont pas encore titulaires d'un ING Lion Account ou d'un Compte Vert ING au 30/06/2013 et qui ouvrent un ING Lion Account ou un Compte Vert ING à usage privé entre le 01/07/2013 et le 31/12/2013 (sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel). Ils sont en outre tenus de réaliser un minimum de 25 opérations (de crédit ou de débit, voir définitions ci-après), dont au moins une par mois durant 3 mois. Le mois d'ouverture du compte n'est pas pris en compte dans le calcul du nombre d'opérations. Remplir les conditions précitées implique automatiquement votre participation à la tombola. Par « opérations de débit », on entend les retraits et paiements par carte de débit, les domiciliations bancaires, les ordres permanents et les virements. Par « opérations de crédit », on entend les virements. L'ING Lion Account ou le Compte Vert ING doit en outre demeurer ouvert le mois qui suit la période de référence servant de base pour le calcul du nombre d'opérations.

Lots du concours : 30 iPod shuffle. Un seul iPod shuffle offert par personne. Si plusieurs personnes sont titulaires du compte ouvert, un seul lot sera attribué pour le compte. Date du tirage au sort : le 05/05/2014. Les gagnants seront avertis personnellement par courrier à partir du 12/05/2014. Le règlement ainsi que toutes les conditions et modalités sont disponibles sur ing.be ou sur simple demande dans toutes les agences ING. iPod est une marque déposée d'Apple Inc. ING Privalis Services est réservé aux professions libérales juridiques.

ING Belgique SA, Banque – Siège social : avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles. RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393. – BIC: BBRUBEBB – IBAN: BE45 3109 1560 2789. Editeur responsable : Inge Ampe, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles, Belgique – 707434F – 06/13.

ING 

BARREAU
DE LIEGE


Comité de rédaction

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Pierre Jacques

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Jean-François Derroitte

COMITÉ

Mabeth Bertrand-Henry, Christine Brûls,
Eric Franssen (coordination), André Renette
(Editeur responsable), Eric Therer, Béatrice
Versie

AUTEURS DE CE NUMÉRO

Jean-Pierre Jacques, André Renette, Sophie
Piedboeuf, Philippe Culot, François Dessy,
Eric Therer, Serge Marcy, Eric Franssen,
Xavier Baus, Aurélien Bortolotti et Isabelle
Thomas.

Éditeur responsable

ANDRÉ RENETTE
Palais de Justice

Place Saint-Lambert 16
4000 Liège

info@barreaudeliege.be
www.barreaudeliege.be





Un sujet de honte et de déshonneur



C'est un petit endroit de paradis. Il y fait très souvent beau et le vent qui souffle de la mer n'apporte pas que de l'air frais. Elle s'appelle Giusi Nicolini. Elle est maire d'une petite bourgade. Elle a été élue en mai 2012. Dans cette petite ville de 6.000 habitants, elle gère sa commune comme elle peut. Elle voit et fréquente tous les jours des personnes dans la plus grande détresse humaine. Alors, l'an dernier déjà, elle a pris sa plume et a écrit à l'Union européenne pour essayer de réveiller les consciences. La voici

« Je suis le nouveau maire des îles de Lampedusa et Linosa. Élu en mai dernier, le 3 novembre, j'ai déjà reçu 21 cadavres de personnes noyées qui tentaient d'atteindre Lampedusa et pour moi c'est tout simplement insupportable. Pour Lampedusa, c'est un énorme fardeau de douleur. Nous avons dû demander de l'aide par le biais de la préfecture aux maires de la province afin de donner une sépulture digne à onze personnes parce que la commune n'avait plus de place disponible.

J'en ferai d'autres, mais je retourne à tous une question : jusqu'où faudra-t-il agrandir le cimetière de mon île ?



Je ne comprends pas qu'une telle tragédie puisse être considérée comme normale, comme s'il était possible de ne pas être obsédé chaque jour par l'idée, par exemple, que onze per-

sonnes dont huit très jeunes femmes et deux garçons de 11 et 13 ans meurent tous ensemble pendant un voyage qui aurait dû être pour eux le début d'une nouvelle vie.

Le nombre des réfugiés s'élevait à 115 ; 76 n'ont pas été sauvés mais le nombre de morts que restitue la mer est toujours plus élevé.

Je suis indignée par le sentiment d'habitude qui semble avoir envahi le monde, je suis scandalisée par le silence de l'Europe qui vient de recevoir le prix Nobel de la Paix, et qui est silencieuse face à une tragédie qui fait autant de victimes qu'une guerre.

Je suis de plus en plus convaincue que la politique d'immigration européenne considère ce bilan de vies humaines comme un moyen de modérer le flux migratoire, quand ce n'est pas un moyen de dissuasion.

Mais si le voyage en bateau est pour ces personnes la seule façon d'espérer, je crois que leur mort en mer doit être pour l'Europe un sujet de honte et de déshonneur. [...]

Tout le monde doit savoir que c'est à Lampedusa et ses seuls habitants [...] que revient le devoir de traiter ces personnes avec dignité, et de rendre un peu de dignité à notre pays et à l'Europe entière.

Si ces morts sont seulement les nôtres, alors je veux recevoir les télégrammes de condoléances après chaque noyé que l'on me « livre ». Comme s'il avait la peau blanche, comme s'il s'agissait d'un de nos enfants noyé pendant les vacances. »

Mais Lampedusa n'est pas seulement cela. Personne ne parle de la vie sur l'île. à Lampedusa, « il y a beaucoup », mais il manque beaucoup de choses. Il n'y a pas de livres, par exemple. Et la maire Giusi Nicolini veut remédier à cette situation en faisant de Lampedusa un avant-poste pour les lecteurs et le berceau du livre comme un outil d'intégration. Alors, en juillet 2013, elle a lancé cet appel :

« Lampedusa ne dispose pas d'une bibliothèque et même une boutique où vous pouvez acheter des

livres, vous vivriez dans une ville où vous ne pouvez acheter des livres ? Je ne le crois pas ! Donc, si vous avez des livres à la maison, de toute nature, que vous ne lisez pas ou qui ont déjà été lus et dont vous voulez vous débarrasser, adhérer à l'initiative »



Bibliothèque provisoire de Lampedusa

Tout le monde peut contribuer. Comment ? Les livres doivent être adressées directement au maire de l'île: Giusi Nicolini, maire-don de livres pour l'ouverture prochaine de la Bibliothèque de Lampedusa – Ibbv Via Cameroni, 92010.

L'objectif est de promouvoir l'intégration. Il n'est pas un hasard, en effet, que le maire soit également soutenue par IBBY (Conseil international du livre pour les jeunes) une association internationale qui promeut le livre pour enfants comme outil d'intégration, avec une initiative lancée en mai dernier, et qui a recueilli la meilleure édition de livres sans mots pour les donner à Lampedusa, l'île la plus éloignée de la Méditerranée.

Avec de l'imagination, on peut aller loin surtout lorsqu'on a la conviction profonde que les morts de là bas sont aussi morts à nous. Aujourd'hui, je voudrais être Giusi Nicolini.

Jean-Pierre JACQUES,
Rédacteur en chef





Je veux croire qu'à Liège, elle a reçu l'accueil qu'elle mérite.

C'est l'esprit de solidarité, cette ouverture aux autres, c'est aussi l'ouverture à tous les autres barreaux, qui sont chez nous chez eux.

Maître Francois Dessy, du barreau de Huy, donne à lire dans ce numéro la dernière interview de Jacques Vergès, cet avocat qui a mis en scène son côté obscur, méphistophélique ou opportuniste, et que nous avons reçu à Liège voici quelques années.

La solidarité, c'est aussi le thème des travaux du conseil de l'Ordre, où nous débattons de la meilleure façon de venir en assistance et en aide aux confrères en difficulté.

C'est à l'occasion d'un tel débat que le mot confraternité prend tout son sens.

La confraternité ce n'est pas seulement que le petit bruit, parfois irritant, de la poésie de la concurrence, c'est aussi en se tournant vers l'autre, nous rendre meilleur, un mieux professionnel, un mieux d'humanité, et un mieux de courtoisie dans les relations professionnelles, pour un meilleur service aux justiciables.



André RENETTE
Le Bâtonnier de l'Ordre

2 Septembre 2013, le premier jour ensoleillé d'un bâtonnat, une grève au BAJ, une mercoriale, la visite inopinée d'une Ministre de la justice et d'un vice-Premier : un départ en fanfare, que demander de plus !

Cette semaine de grève totale a été entendue par les politiques mais surtout écoutée par les médias.

Le citoyen ne doute plus de la justesse de notre combat pour que l'accès à la justice soit garanti à tous.

La crise du BAJ est un tonneau des Danaïdes, un tonneau d'incertitudes et de doutes sur l'avenir, rempli par l'assourdissant silence des politiques, qui résonne comme un écho sans fin dans un tonneau sans fond.

Se profile à l'horizon l'échéance des élections de mai 2014 qui pourra signifier, peut-être, une meilleure écoute pendant la période électorale des revendications des acteurs de la justice.

Après, ne soyons pas naïfs, on verra...

Pendant cette semaine, je me suis réjoui des gestes de solidarité que la magistrature a portés à l'égard de notre mouvement.

Au barreau d'être attentif et d'être mobilisé pour défendre également leurs justes revendications qui sont légitimes.

On ne peut indéfiniment demander aux magistrats d'être les managers de la pénurie de la justice en hommes et en moyens, pendant que le politique se défasse de ses responsabilités, et en soi, c'est inacceptable.

Un bonheur arrivant rarement seul, la TVa nous est annoncée au 1er janvier 2014.

Là aussi, je me félicite de la solidarité de notre barreau qui, avec Avocats.be, mobilisent leurs énergies et leurs expériences pour franchir l'obstacle, sans trop de dommages.

Un premier rendez-vous est prévu le 25 novembre, et ensuite les formations vont s'accélérer à l'initiative de la cellule TVa de notre barreau, dont le dévouement et l'implication forcent l'admiration.

La solidarité, c'est aussi une ouverture vers les autres.

Ce 6 octobre, nous avons accueilli Antoinette Chahine à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort.

Nous avons écouté ce témoignage poignant au bord des larmes de cette victime de la torture, du crime d'innocence, condamnée à mort au Liban et libérée d'un destin tragique par une mobilisation internationale.

Antoinette Chahine avait besoin de notre solidarité, de notre fraternité pour tenir debout et poursuivre son combat.



La commission des avocats honoraires a été créée à la fin de l'année judiciaire 2006 - 2007 en vue de tisser des liens plus étroits entre l'ordre des avocats et les avocats honoraires, qu'il s'agisse des magistrats, des juristes d'entreprise ou des retraités.

À titre exemplatif et afin de convaincre les sceptiques de ce que la commission avocats honoraires est, à l'image de sa présidente Maître VAN DEN DAELE, une commission active et dynamique, nous profitons de cette tribune pour mettre en exergue deux des activités mise en œuvre sous l'égide de la commission avocats honoraires au cours de l'année judiciaire passée:

1. Le projet Passons la barre, créé en 2009 à l'initiative de la commission avocats honoraires, est destiné à permettre aux avocats, qui le souhaitent de parfaire leur formation en assistant à certaines audiences aux côtés des magistrats qui se sont portés volontaires pour cette expérience ; ce projet a reçu l'accord de la plupart des chefs de corps et de nombreux magistrats, juges de paix et de police, accord renouvelé d'année en année.

L'objectif de ce projet est de fournir aux avocats une occasion de mieux comprendre le travail des magistrats, en se mettant à leur place pour quelques heures. Les avocats peuvent à cette occasion prendre conscience des comportements à adopter ou à éviter, à la barre ou lors de la préparation du dossier, en suivant les conseils des magistrats qui les accueillent.

Au cours de l'année judiciaire 2012-2013, une cinquantaine d'avocats ont ainsi pu profiter de cette expérience.

La participation à ce projet est ouverte à tous ceux qui sont désireux d'améliorer leur pratique quotidienne par cette approche différente de la fonction juridictionnelle.

Aucune limite d'âge n'est imposée. La seule condition pour se porter candidat est d'avoir obtenu le CAPA.

Ce projet n'est donc pas spécifiquement destiné aux avocats stagiaires et la liste des avocats ayant participé à ce jour démontre l'intérêt de nos confrères de tous âges pour cette initiative.

Les avocats désireux de s'inscrire peuvent adresser leur candidature à l'adresse passonslabarre@barreaudeliège.be.

2. La traditionnelle réception des avocats honoraires par Monsieur le Bâtonnier et le conseil de l'ordre a eu lieu le jeudi 30 mai 2013 au nouveau Palais de Justice, aile sud.

À cette occasion, nous avons eu le plaisir d'écouter l'ensemble de musique *Revue Blanche* composé de quatre jeunes et brillants musi-

ciens au chant, à la flûte, à l'alto et à la harpe; ils ont interprété pour nous, durant une quarantaine de minutes, des œuvres de Jules Massenet, Jacques Ibert, Claude Debussy, Reynaldo Hahn et Joseph Canteloube.

Tous les participants se sont déclarés enchantés et ont été surpris de l'excellente acoustique des lieux.

La représentation fût, comme il est de tradition, suivie d'un cocktail apéritif.

En marge de la réception, les membres de la commission des avocats honoraires ont en outre proposé aux participants qui le souhaitent de prolonger ce moment de rencontre par un repas au restaurant

Un repas convivial a réuni une quarantaine d'avocats honoraires, des membres du Conseil de l'Ordre et de la commission.

L'organisation de ce type de « retrouvailles » répond manifestement aux souhaits d'un grand nombre d'avocats honoraires, jeunes et moins jeunes et la commission veillera dès lors, ainsi qu'elle s'y est engagée, à maintenir les liens privilégiés qui unissent l'ordre et les avocats honoraires.

Nous espérons dès lors voir les avocats honoraires, anciens ou nouveaux, jeunes et moins jeunes, participer plus nombreux encore aux diverses activités qui leur seront proposées cette année...

Sophie Piedboeuf



Liège Bar Association relies on different commissions which work quite often without visibility. That is the reason why Open Barreau decides to promote the « Honorary solicitors » commission's work in order to enlighten its activities.

Le barreau de Liège vit et fonctionne grâce à ses différentes commissions qui, en son sein, réalisent un travail important et souvent très mal connu. Mettre en lumière la Commission « avocats honoraires » participe donc de cette mission impartie à l'Open Barreau de mieux faire connaître les activités du barreau en général et des ses commissions en particulier.

COMMISSION LE B.A.J. : KESAKO ?



BAJ, un acronyme que les journalistes utilisent pour qualifier le travail qu'un grand nombre d'entre nous effectuent pour la défense des plus démunis, financièrement, administrativement, humainement.

BAJ, un néologisme dont le monde politique semble bien peu se soucier ces dernières années, l'accès à la justice pour tous ne semblant pas un sujet porteur.

LE BAJ, c'est tout cela, mais ce sont aussi, à la base, les initiales du Bureau d'Aide Juridique. Profitant du renouvellement de ce bureau en juin dernier, l'Open Bar a souhaité en savoir un peu plus sur cette émanation de l'Ordre et son fonctionnement.

COMPOSITION DU BAJ

Établi par le Code judiciaire (article 508/7) et, au Barreau de Liège, organisé par les articles 48 et suivants du CODEX, le Bureau d'Aide Juridique est composé de 14 avocats désignés par le Conseil de l'Ordre et assurant les missions de présidence, de secrétariat, de trésorerie et de gestion des 4 sections, à savoir les

sections « détenus et commissions d'office », « jeunesse », « droit des étrangers » et « droit commun ».

Ces 14 membres ont une moyenne, pour l'année judiciaire 2013-2014, de 12 ans de barreau et proviennent d'horizons divers puisqu'ils ne représentent pas moins de 12 cabinets d'avocats différents.

À Liège, le Bureau d'Aide Juridique, c'est aussi et surtout 6 employés qui accueillent les justiciables, vérifient un nombre toujours plus important de pièces justificatives, effectuent des désignations, organisent des permanences, répondent aux questions des justiciables et des avocats et, de manière générale, assurent le bon fonctionnement du Bureau.

LES DÉSIGNATIONS

En 2012, le Bureau d'Aide Juridique de Liège a procédé à 21.361 désignations, soit une moyenne de 410 désignations par semaine ou 82 par jour !

Le nombre des désignations augmente sensiblement chaque année en raison de plusieurs phénomènes qui, tous, ne donnent pas lieu à une augmentation proportionnelle des points sollicités.

Ainsi, depuis plusieurs années, une désignation obtenue pour assister un justiciable dans le cadre d'une procédure particulière (divorce, bail, détention) ne permet plus d'effectuer des prestations dans le cadre d'une autre procé-

dure pour le même bénéficiaire, ce qui multiplie évidemment le nombre de désignations sans pour autant augmenter parallèlement le nombre de points finalement octroyés.

Il en va différemment concernant les seuils d'accès à l'aide juridique. Entre la mise en œuvre de la loi du 23 novembre 1998 et ce jour, ce seuil a augmenté de plus de 82 %. Cela signifie que si un justiciable devait justifier de revenus inférieurs à 20.916 BEF, soit 518,50 € en 1998 pour bénéficier de l'aide juridique totalement gratuite, il doit aujourd'hui faire valoir des revenus inférieurs à 982 €.

L'augmentation des désignations est également due à la paupérisation importante de la population à la suite des crises économiques successives que viennent de connaître nos régions, à la judiciarisation croissante des difficultés que rencontrent les justiciables, à la meilleure connaissance qu'ils ont aujourd'hui des droits qu'ils peuvent revendiquer et des structures qui leur viennent en aide.

LES RAPPORTS

Ces nombreuses désignations ont, en 2012, donné lieu à 20.128 rapports qui ont tous fait l'objet d'une correction. La question des corrections des rapports alimente depuis toujours les conversations du mois de septembre et depuis peu les statuts des réseaux sociaux dont sont friands un grand nombre de confrères.

Dans un système d'indemnisation basé sur le principe d'une enveloppe fermée desti-

née à rémunérer l'ensemble des prestations effectuées dans le cadre de l'aide juridique, la valeur du point, unité de référence de la rémunération, varie en fonction du nombre plus ou moins important de points rentrés chaque année au SPF Justice.

Les contrôles s'imposent dès lors afin qu'aucune erreur, qu'aucun abus, qu'aucune fraude ne fasse diminuer la valeur du point et de ce fait, la rémunération de l'ensemble des avocats ayant pratiqué l'aide juridique durant l'année écoulée.

Si les demandes d'explications ou de pièces complémentaires, les suppressions de points erronément sollicités ou les interprétations strictes de la nomenclature et du mémorandum de l'aide juridique peuvent parfois être considérées, dans une période où les avocats pratiquant l'aide juridique connaissent déjà des difficultés importantes, comme sévères et pointilleuses, elles n'ont pour seul objectif que d'assurer une stricte équité et une rémunération juste, à tout le moins en ce qu'elle concerne la répartition de l'enveloppe, son contenu étant reconnu par tous comme nettement insuffisant et totalement injuste par rapport aux prestations effectuées. Ces corrections nous permettent également de nous positionner par rapport au monde politique en lui démontrant que nous utilisons adéquatement les sommes qu'il nous octroie pour les prestations que nous effectuons au titre de service public.

Ces corrections sont effectuées par de nombreux volontaires, trop peu nombreux cependant au vu du nombre croissant de rapports à corriger, à peine, voire pas du tout, défrayés pour les services qu'ils rendent à notre Barreau, des heures et des jours durant. Une fois leur tâche principale accomplie, ils devront ensuite corriger une centaine de dossiers choisis au hasard parmi la multitude de ceux qui ont été rendus par un Barreau dépendant de l'O.V.B. C'est le principe du contrôle croisé, qui permet de vérifier les corrections effectuées par nos confrères, qui en font de même avec les nôtres, mais aussi d'uniformiser les règles issues du mémorandum entre les différents arrondissements du royaume.

LES RÉFLEXIONS

Il n'aura échappé à personne que l'aide juridique est en perpétuel mouvement, que des réformes profondes sont annoncées tant concernant le fonctionnement du pro deo que son financement. L'assujettissement auquel nous allons par ailleurs prochainement être soumis, autre sujet brûlant pour notre profes-

sion, pose la question du statut des indemnités que nous percevrons dans les années à venir.

Sur toutes ces questions, le Bureau alimente régulièrement Monsieur le Bâtonnier et son Conseil de l'Ordre de ses réflexions et de ses propositions nées de la pratique quotidienne de l'aide juridique et de la fréquentation régulière d'un grand nombre de confrères vivant en partie ou essentiellement de l'aide juridique en raison des spécificités de leurs clientèles.

Ainsi, ces derniers mois, le Bureau a-t-il pu donner un avis éclairé sur la question de la participation du justiciable au frais de sa défense par le paiement d'un ticket modérateur, sur la question du financement alternatif de l'aide juridique par l'instauration d'un droit de greffe complémentaire ou d'un fonds alimenté par



une contribution identique à celle créée pour le fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence, sur le projet de réforme de la nomenclature telle qu'elle a été proposée par l'O.V.B., sur la question des présomptions applicables aux médiés, aux malades mentaux, aux détenus et aux mineurs et plus récemment sur celle de l'assujettissement des indemnités. Cette dernière question est particulièrement importante puisque la réponse qui y sera réservée aura des implications importantes sur les droits à déduction que nous pourrions revendiquer.

Ces avis ont été relayés par les instances de l'Ordre et particulièrement par les Bâtonniers auprès de l'assemblée générale des Barreaux d'AVOCATS.BE. Le Barreau de Liège, associé régulièrement à celui de Bruxelles, s'est toujours voulu un moteur des revendications en matière de pro deo et un think tank pour

une meilleure organisation et un financement plus juste de l'aide juridique. Nous devons cependant à l'objectivité de constater que ces bonnes volontés n'ont pas encore été sources de décisions positives et concrètes...

LES PROJETS

Le Bureau est désigné depuis septembre pour un mandat d'un an renouvelable une fois. Outre les missions rappelées ci-dessus, deux projets particuliers nous tiennent à cœur et devraient être mis en place dans les prochaines semaines.

Premièrement, le Bureau souhaite être plus encore le reflet des préoccupations des confrères pratiquant l'aide juridique, de façon régulière ou sporadique. À cet effet, nous souhaitons mettre en place, à intervalles réguliers, des réunions auxquelles pourraient participer tous les confrères qui le souhaitent et qui voudraient, sur base de règles à mettre en place, faire valoir un projet, un avis, une réflexion ou une demande particulière concernant l'organisation et le fonctionnement du Bureau d'Aide Juridique.

Ensuite, pour plus de facilités tant au moment de la désignation que lors de la clôture des dossiers et la rédaction des rapports sur le système FRONT, nous souhaitons mettre en place un système de désignation informatisée qui permettrait à chaque avocat d'avoir déjà, lors de sa désignation, l'ensemble des documents nécessaires accessibles par le biais de la plateforme informatique.

Ces projets, tout comme l'ensemble du travail effectué quotidiennement par tous les acteurs de l'aide juridique à Liège ont pour seul objectif de rendre plus simple, plus efficace et plus juste le travail effectué dans le cadre du pro deo.

Philippe CUILOT
Président du Bureau d'Aide Juridique du Barreau de Liège

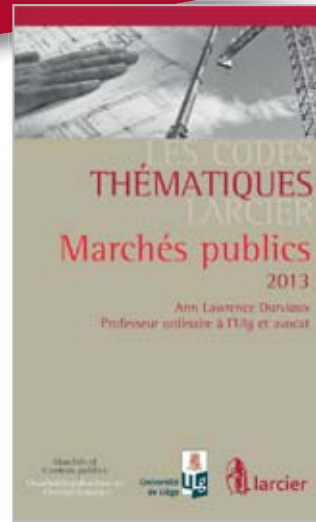


Legal aid in Belgium is financed by the federal State but organized by each local bar association. Since the president of the Legal Aid Bureau of Liège has been recently designated for a 2 years mandate, it was the opportunity to focus on this institution well-known by all the lawyers working for the legal aid system.

BAJ, trois lettres mises à toutes les sauces du langage judiciaire qualifiant tantôt le justiciable bénéficiant de l'aide juridique (un client BAJ), le confrère qui l'assiste (un avocat BAJ), le montant qu'il percevra peut-être (l'indemnité BAJ), et les confrères qui composent le Bureau d'Aide Juridique (les gens du BAJ)... à Liège, en 2012, c'est surtout 21.361 désignations, soit une moyenne de 410 désignations par semaine ou 82 par jour !



Larcier – Édition 2013 – 190 p.
60,00 € – ISBN 9782804466268



Larcier – 2^e édition 2013 – 294 p.
49,00 € – ISBN 9782804466602



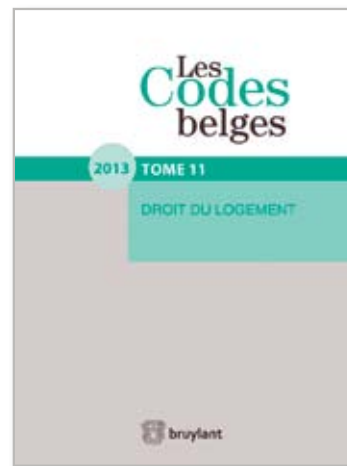
Larcier – Édition 2013 – 278 p.
80,00 € – ISBN 9782804461720



Bruylant – 2^e édition 2013 – 312 p.
150,00 € – ISBN 9782802738596



Bruylant – 2^e édition 2013 – 798 p.
250,00 € – ISBN 9782802738602



Bruylant – 2^e édition – 438 p.
145,00 € – ISBN 9782802738633

Découvrez tous les tomes sur www.bruylant.be

c/o Larcier Distribution Services sprl
Fond Jean-Pâques, 4
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
Tél. 0800/39 067 - Fax 0800/39 068
commande@larciergroup.com

Ouvrages (hors Codes) disponibles en version électronique sur www.stradalex.com



INTERVIEW VERGÈS, JUSTICIER DU DÉSHONNEUR. L'INSOUMISSION EN BANDOULIÈRE ? HOMME POUR HOMME, DENT POUR DENT.



Avertissement: voici probablement la dernière grande interview accordée par Me Vergès avant son décès. L'intégralité de ce très long entretien sera disponible dans le prochain numéro du Journal de l'Avocat qui nous autorise, en exclusivité, de publier dans nos colonnes, quelques extraits. Nous tenons à les remercier ainsi que Me François Dessy du Barreau de Huy.

Nous pénétrons dans l'univers du Sériat plaideur, baignons toujours dans cette sombre clarté cornélienne. Son bureau est l'exact reflet du personnage : un splendide clair-obscur ? Un vaste tableau digne de Rembrandt, faussement calme ? Un incroyable champ de bataille intellectuel où sont dressées, tranches au clair, d'immobiles armées de livres, au garde à vous, en signe de capitulation devant leur envahisseur quotidien – au terme d'un long siège de la pensée – avec lequel ils vivent désormais en bonne – et même exceptionnelle – intelligence. Ces soldats barbouillés d'encre, des Cicéron aux Dostoïevski, au grand complet, ont visité tous les siècles, embaumant la citadelle de papier, assoupie, d'un parfum intemporel. Statues, totem, figurines et masques ouvragés, de toutes tailles et tous continents, complètent le tableau et veillent, croirait-on, en vestale possessive et imperturbable, sur leur donataire. Y a-t-il une âme en chaque chose entreposée ? Toutes semblent y célébrer le vécu extraordinairement dense de leur propriétaire ? Tout s'est joué là. Oui, ici. La valse des clients libérés, le ballet des criminels en sursis, la fin de leur tragédie ou le commencement de leur calvaire. Le joueur d'échecs... humains, manipulant ces âmes en lambeaux, ces morceaux d'existence – déjà avortée ou non encore abrégée par la sentence, est là. Face à nous. Bling bling, plouc plouc, rois et reines déchus, cavaliers en déroutes, fous dangereux ou simples pions que la justice veut damer, parias d'un jour ou de toujours,

se sont succédés devant lui. Et sous le regard insoupçonné, sévère et inquisiteur d'un autre comparse – dont le portrait orne discrètement la bibliothèque. Louis Antoine de Saint Just ! Toujours de la partie.

L'archange et l'avocat de la terreur se donnant l'accolade. La boucle, mes Chers Confrères, est-elle bouclée ? Vergès irréductible anti-colonialiste, défenseur de toutes les indépendances, conseil paradoxal de Claus Barbie, Saddam Hussein, Milosevic ou Khieu Sampan, suppôt de l'oppression barbare ? Saint Just, libertin puis zéléteur de la vertu, apôtre ardent d'une société fraternelle et membre du Comité de Salut Public, pourvoyeur de la guillotine ? Les deux hommes sont aussi insaisissables qu'une savonnette mouillée pour des mains trempées d'huile. L'héroïsme intransigent du dandy les rapproche. La contradiction et la subversion paraissent les réunir ? Ne vous fiez pourtant pas aux apparences. Ces « aristocrates du refus, du courage » pourraient vous surprendre.

Ils sont tous deux ennemis « des ennemis de la liberté » et ennemi du mensonge. Quelle est toutefois leur vérité ? Bienvenue au royaume de l'Incarnable, de l'Incunable, de l'Inclassable. Tâchons d'en cerner le Roi. Echec et mat Maître Vergès ? à vous de jouer...

Une conversation vaut mieux que mille supputations. Un test d'humeur, mieux que mille



Who is Jacques Vergès ? The internationally famous lawyer who passed away on last August had a part of him which remains secret since he disappeared for seven years in the early seventies. This is probably his last most important interview he gave to a young brilliant lawyer of the Bar Association of Huy, Me François Dessy.

Qui est Jacques Vergès ? Ce « salaud lumineux, maître de l'ombre, avocat du diable, ce mercenaire du droit », redouté ? Ou cet orateur du désespoir, cet amoureux de la dignité perdue, ce pourfendeur à perpétuité de l'injustice, cet évangéliste de la libre pensée, objecteur de conscience, abstracteur de quintessence humaine, louangé ? « Ceux qui parlent ne savent pas, ceux qui savent ne parlent pas ». L'avertissement de Talleyrand est connu et nous, guère plus avancés. Une conversation vaut mieux que mille supputations. Un test d'humeur, mieux que mille rumeurs. Une vraie figure, mieux que mille caricatures. Ames non sensibles s'abstenir...

→ rumeurs. Une vraie figure, mieux que mille caricatures. Ames non sensibles s'abstenir...

François Dessy – Maître Vergès, je vous remercie d'avoir accepté cette rencontre à l'initiative d'un journal belge « LE JOURNAL DES AVOCATS ». Votre notoriété dépasse évidemment toutes latitudes, votre réputation n'est plus à décrire. Vous venez de sortir un dernier livre, autobiographique, paru il y a quelques semaines intitulé « De mon propre aveu ». Nul besoin de polygraphe. L'on vous sait adversaire de toute langue de bois. Cet avertissement, circonstancié s'il en est puisqu'il n'occupe pas moins de 300 pages, révèle, si besoin en est encore, une vie dense, trépidante, sinueuse, rythmée par des combats avant même d'endosser la toge. Combats militaires d'abord. à quel âge vous êtes-vous engagé, dans quelles circonstances et pour quelles raisons ?

Jacques Vergès – Alors, je me suis engagé, on m'a engagé plutôt. Vous savez, je suis né d'un père de l'île de la Réunion et d'une famille d'origine européenne, moitié catalane et moitié bretonne et d'une mère vietnamienne. Mon père était médecin et consul de France au Siam, c'était le nom de la Thaïlande à ce moment-là et ma mère était institutrice. Déjà c'était une mésalliance quand un blanc épouse une jaune, c'était inadmissible chez nous surtout quand il présentait ou représentait la France. Mon père est rentré de l'île de la Réunion pour s'occuper des funérailles de son père et ma mère est morte. à ce moment-là, j'avais 3 ans et j'ai été élevé par mon père et par ma grande tante. Ceci veut dire que dès l'enfance, je me suis senti différent.

FD : Et vous avez cultivé votre différence comme dirait Jean Cocteau ?

JV : Oui, je ne l'ai pas vécue comme beaucoup de ceux qui ont fait des bêtises à l'époque et vivaient avec un complexe d'infériorité. J'ai vécu avec un complexe, disons-le, de supériorité. En me disant, je suis double, je suis européen. Mais je suis aussi d'Asie et par conséquent, les règles qui s'appliquent aux autres ne peuvent pas s'appliquer à moi de la même manière. Quand la France a été battue en 40, j'ai éprouvé beaucoup de chagrin, de peine. Je me disais que ce serait dommage que la France, avec tout ce qu'elle représente, disparaisse et je pensais, comme d'Annunzio, que sans la France, le monde serait seul.

FD : La France opprimée, la France-libre. Vous étiez donc Gaulliste !

JV : J'étais effectivement gaulliste à 15 ans, j'étais en 1ière dans un lycée. à 16 ans, j'ai

passé mon bac et à 17 ans, j'ai pu m'engager. Ce qui me plaisait, c'était de continuer le combat pour la France mais sous les ordres d'un Général condamné à mort. Ce qui à mon avis, était la preuve suprême de sa supériorité. C'était un homme, comme le disait Bernanos, un général à titre provisoire. Il ne représente aucun groupe s'il part à l'étranger, lever une armée de volontaires cela ne s'est jamais vu dans l'histoire de France. Les Gaullistes venaient du monde entier rejoindre De Gaulle. Nous n'étions pas nombreux : 15.000 peut-être. J'avais le sentiment d'appartenir à « une élite ». Ce qui m'a plu aussi, c'est que je l'ai fait au niveau le plus bas. Soldat, caporal et j'ai terminé comme sergent. Défenseur de la France libre, j'acquiesce une assurance très grande, je ne vais baisser les yeux devant personne : un président, un secrétaire fédéral, un Roi.

FD : Donc combat militaire d'abord puis viennent ensuite vos combats estudiantins et idéologiques.

JV : Oui, la guerre terminée en 45, j'adhère au Parti Communiste. Parce que la France va s'engager dans des expéditions coloniales pour reconquérir les pays colonisés. Le colonialisme défigurait le visage de la France, celui de la lucidité tant admirée par Nietzsche et des Grands rêves célébrés par Goethe. J'ai pour tâche de militer, lutter contre la répression à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. De cette époque remontent mes premiers contacts avec Pol Pot, Khieu Samhan (Président du Kampuchéa d'alors), Houphouët Bobigny (NDLR président du Sénégal.). On va rencontrer ce que l'on appelle les fachos. Et ce sont des bagarres Bd Saint Michel. à Prague, l'Union Internationale des Etudiants a entendu parler d'une manifestation à Paris. Nous participons au congrès de 1950. Notre groupe venu de Paris s'est fait remarquer parce que nous avons un double avantage. D'une part, nous avons vécu le système colonial, mais d'autre part, nous vivions en Europe et nous suivions le grand débat idéologique qui se développait. Nos interventions ont donc été très appréciées et à la fin du Congrès, Joseph Groman, Président de l'Union Internationale, un tchèque, me dit : « Jacques, tes camarades (NDLR les soviétiques) pensent à toi, on va réunir le Bureau, tu vas être membre du Bureau. »

FD : Vous jouez durant ces années, les Phileas Fogg d'obédience communiste : d'incessants voyages avec son cortège de rencontres.

JV : Oui, je deviens de 50 à 54 un révolutionnaire professionnel. J'habite Prague, je vais dans toutes les capitales d'Europe, Londres,

Sofia, Bucarest, Amsterdam, Stockholm, ... m'adresser aux étudiants, à Bruxelles. On va décorer la tombe de Francisco Ferrer, ... Je participe à la Saint Verhaegen chaque année.

FD : « prétexte à des beuveries sans nom, ajoutez-vous dans votre livre : on sait joindre l'utile à l'agréable...en Belgique ! « On fantasmaït sur les saunas mixtes de Finlande », écrivez-vous aussi. Il y a pire comme Kolkhoze. C'est un euphémisme (rires).

JV : Puis je vais à Moscou, Pékin, Delhi, j'y prendrai notamment le thé avec Indira Gandhi, Nehru...

FD : Derniers combats et non des moindres. Evoquons vos premiers combats judiciaires.

JV : J'avais fait des études d'histoires et de langue orientale. J'aurais eu une bourse CNRF pour aller déchiffrer l'Etrusque, j'aurais été « comblé ».

FD : Les grimoires poussiéreux, la belle affaire ! Vous avez préféré les prétoires tumultueux...

JV : Sourire en coin... Je fais du droit international, je termine mes études de droit et m'inscris au Barreau en 55. Je n'ai pas une attitude particulière, je n'ai pas de réputation non plus. Je me dis c'est un métier honnête où je serai libre. Et en 57, je suis stagiaire, les vieux caciques de l'indépendance des coloniaux qui depuis 45 c'est-à-dire depuis 12 ans se battent en Afrique du Nord, en Afrique Noire, en Indochine, me demandent de les substituer pour certains projets.

FD : Fort de votre titre de premier secrétaire de la Conférence du Barreau de Paris...

JV : C'est vrai. Et donc là, je vais à Alger. Et là, c'est un moment capital pour moi. Je constate que tous les caciques se sont trompés. Et là je leur dis je trouve que vous faites erreur. Il n'y a pas de dialogue possible avec les juges militaires, pour eux, l'accusé est un Français, donc j'avais une association de mal-fauteurs et non pas de résistance.

FD : C'est là que vous conceptualisez, expérimentez la défense de rupture ?

JV : Mieux valait la rupture que la connivence, à défaut de dialogue. Etes-vous coupable ? Demandait-on à l'accusé. L'accusé répond à cela que l'Algérie était la France, mais l'histoire montre que l'Algérie n'est pas la France, je ne suis pas français. Vous me considérez comme un criminel. Je me considère comme un patriote. Par contre s'il y a

des criminels ici, c'est vous. Parce qu'il y a un maintien par la force dans ce pays d'un système colonial. Vous allez me condamner à mort, et je dis empêcher les juges de le condamner à mort n'est pas possible. Par contre, le condamné à mort ne peut pas être exécuté sans l'accord du chef de l'Etat et lui est sensible à l'opinion. Je monte à la tribune pour m'adresser à l'opinion.

FD : Sans renier votre insolence proverbiale d'alors, lorsque vous quittez, par exemple, la salle d'audience d'Alger pour faire un communiqué de presse à Paris.

JV : Oui. J'avais critiqué le déroulement du procès à partir d'une citation de Clémenceau, « la justice militaire ressemble à la justice comme la musique militaire ressemble à la musique ». Cet aller retour a jeté le trouble, m'a permis de toucher un public plus vaste. Quitter un procès avant de le regagner n'est certes pas prévu par le Code mais pas interdit non plus. Surtout quand dans l'intervalle, le Tribunal a commis pour me remplacer un partisan de l'Algérie française, preuve une nouvelle fois d'une conception pour le moins curieuse de la neutralité.

FD : Vous dites « l'âme de ma stratégie était d'abord la médiatisation »... de l'injustice. Une sorte de « médiamorphose » du procès pour transcender l'incommunicabilité du procès, une déflagration pour répondre à la mise sous silence, aux brimades ?

JV : Exactement. Tout cela était également à l'œuvre dans l'Affaire Jamila Bouhared. Il y a des moments dans l'histoire où l'histoire est cruelle, et pose carrément des problèmes. à cette époque-là, est jugé à Paris un nommé Ben Sadok, un jeune algérien qui a tué, je pourrais dire exécuté, un collaborateur du nom d'Ali Chekkal, vice-président de l'Assemblée Nationale Algérienne. Et son avocat qui est un vieux cacique, Stibbe, socialiste dissident, grande figure des années 30, pense que s'il plaide que Ben Sadok était membre d'un commando, qu'il exécutait un rôle, il serait condamné à mort. Et il veut éviter cela en présentant Ben Saddok comme un homme solitaire, ce qui n'est pas le cas, qui réprouve les attentats aveugles qui ont eu lieu à Alger dans des cafés, des restaurants et qui n'est même pas d'accord avec la politique du FLN. Mais dans cette période trouble, se décide à tuer Ali Chekkal. Stibbe arrivait à avoir des témoignages comme celui de Sartre et aussi réducteur que cela paraisse, Sartre va comparaître, Ben Sadock offrait selon lui une analogie saisissante avec Charlotte Corday. Ben Sadock évitera la peine de mort. Mais pendant que Ben Saddock plaide ceci ou plutôt son avocat plaide ceci pour lui, à Alger, il y effect-

tivement une jeune femme qui est condamnée à mort pour avoir posé des bombes et qui attend d'être exécutée. Jamila. J'avais plaidé la rupture dans des conditions personnellement difficiles puisque mon père est mort. Et mon père voulait que je vienne le voir sur son lit de mort et je n'ai pas été. J'ai été au procès. Seul moi pouvais plaider cette rupture.

FD : Vous deviez être terriblement tiraillé. Le tirailleur tiraillé.

JV : Et donc, ce que j'ai fait en rentrant à Paris de ce procès, un confrère membre, partisan de l'Algérie, un adversaire politique, mais entre nous, nous avions des rapports de courtoisie, même d'amitié. Ce confrère me dit je ne suis pas d'accord avec vous sur ce que j'envisage pour l'avenir de l'Algérianité. Mais pour le procès bravo. Tu ne peux pas imaginer. Par contre, je te pose une question Jacques. Tiens-tu à la vie de ta cliente ? Plus qu'à la mienne, lui dis-je. Le confrère me dit alors : « Je te mets en garde parce que les autorités en Algérie ont promis sa tête à mes amis ». Du coup, après des heures de plaidoiries, des plaidoiries écrites, je les ai publiées aux Editions de Minuit et adressées au Général De Gaulle.

FD : Qui vous envoie en retour, expliquez-vous dans votre livre, une aimable réponse.

JV : « (...) Tout drame français est un monde de drames humains. Vous avez raison de ne pas les cacher. Votre éloquente sincérité ne peut laisser personne indifférent. à mon fidèle souvenir ». Et avec ça, j'étais sûr qu'elle allait sauver sa tête. Les militaires faisaient la cour à De Gaulle. Au printemps 58. Jamila est graciée. Si elle avait été exécutée, Stibbe aurait pu dire vous voyez comme la défense de Vergès est « brillante ». L'histoire ôtait son masque, le FLN approuvait l'intransigeance de notre défense et sanctionnait la défense complaisante de Stibbe, le FNL a destitué tous les caciques.

FD : J'ai une autre question. Est-ce à ce moment-là que vous échappez vous-même à la mort, à un attentat commandité ?

JV : Ces procès que j'appelle de rupture ont intéressé l'opinion mondiale. Le premier Ministre, Mr Debré dit « Ils font plus de mal à la France, qu'une division armée » et il fait exécuter ces avocats. Et pareil, mon confrère Ould Aououdia est exécuté. Et l'homme qui exécute ça, Monsieur Muelle, colonel de réserve aujourd'hui, reconnaît dans un livre et aussi dans une interview à la télévision que j'étais sur la liste et que si je suis vivant, c'est qu'il y a eu un accroc. La voiture qui me poursuivait est tombée en panne. (...)

FD : La propagande journalistique vous réserve d'inoubliables rencontres ?

JV : Pendant 2 ans, j'ai rencontré plusieurs fois Mao. « L'amour camarade est toujours subversif » m'a-t-il glissé un jour. Ernesto Che Guévara, avec qui je vais avoir une brève rencontre, il n'est pas avec nous, il n'est pas contre non plus. C'est lui qui m'a converti au cigare et mené au Sénégal. Et j'ai rencontré aussi des dirigeants maçonniques, des dirigeants indonésiens. Malcolm X.

FD : Quelle est votre part d'ombre ? Si vous étiez Dorian Gray et que j'étais votre maudit portraitiste ? Que devrais-je peindre ? Nous en direz-vous davantage sur votre disparition durant 8/9 années ? Sur votre tentation de Venise ?

JV : Non, je n'ai pas la tentation de Venise, ça je la laisse aux politicards français. Ce que j'ai fait à ce moment-là était dans la logique. En 70, je vais partir pour ce que j'appelle mes grandes vacances. Je courais de multiples aventures qui toutes se sont terminées par des désastres. La plupart de mes sont amis sont morts. Un jour, je reçois une visite d'une jeune femme, Fatima Bhutto accompagnée de ses trois enfants, dont le grand-père, Ali Bhutto, a été pendu par les militaires. Ben Azir sera en procès avec Badinter et Maktadar, le fils, était en contact avec moi. Ben Azir choisit la CIA, Maktadar a choisi la lutte armée. Quand les enfants peuvent rentrer au Pakistan, Ben Azir est au pouvoir. Son frère s'y oppose violemment sur le plan politique et un soir, la police sur l'ordre de Ben Azir tue Maktadar devant son domicile. Ils ne sont pas poursuivis. Fatima Maktadar vient près de moi et nous évoquons nos conversations avec son père, à Damas, le soir. Lui fumant sa pipe, moi mon cigare, rêvant et comme disait le Che, les balles traçantes éclairent le ciel.

FD : Quand sortez-vous de l'ombre Jacques Vergès ?

JV : Fin 78. Je n'ai pas un sou, je n'ai que des souvenirs. Je reprends ma robe et je ne peux pas plaider que des affaires politiques. Depuis mon retour, j'ai d'abord plaidé 6 affaires politiques. Il n'y a plus d'affaires politiques aussi nombreuses que durant la guerre d'Algérie. Et là je découvre que le droit commun c'est vraiment notre profession, à condition que l'on voie à quel point la justice s'est trompée. Qu'est-ce qui se passe ? La justice est vécue comme un duel entre l'accusation et la défense. L'accusation veut la peine la plus lourde, la défense, la peine la plus légère : tous les deux mentent. L'assassinat ne fait pas partie des Beaux-Arts comme le disait Thomas

de Quincey, parce que le cadavre est muet et il fait peur, il est énigmatique. Si vous rentrez chez vous et que vous avez dans votre cour un homme mort avec un poignard. Vous vous dites : qu'est-ce que c'est ? Ce danger pèse sur tout le monde. Si vous savez la vérité, s'il est l'auteur de l'assassinat, vous expliquez comment il est arrivé à le commettre. Cette affaire devient une affaire humaine. Si on connaît le cheminement par lequel quelqu'un commet un crime, on fait une découverte, c'est ce que dit Simenon, le commissaire Maigret : « Quand je suis en face d'un criminel, ce n'est pas le crime qui m'intéresse, c'est ce qu'il y a dans la tête du criminel ».

FD : Et c'est en cela que nous faisons un travail de prévention sociale.

JV : Ça va même au-delà. Dans un cas d'avortement, par exemple. Du point de vue religieux et moral, le fœtus est un être humain : de quel droit peut-on le détruire ? Ça c'est la réflexion que fait l'avocat de la société que l'on appelle le procureur et là au contraire, l'avocat de l'accusé va dire : le nombre d'avortements montre que c'est un problème de société qui est vital. Vous avez tant de vies qui sont brisées. Une étudiante en médecine a dû abandonner ses études pour devenir dactylo. Et je dis que le crime est un signal que la vie donne à la société. Pour que la société les change.

FD : Et c'est ce que vous dites : « l'interdit d'aujourd'hui peut être la règle de demain ».

JV : Vous savez le crime n'est pas quelque chose de bestial mais c'est un signe d'humanisation. Il n'y a pas de violation de la loi chez les animaux. Ils suivent leur instinct. Seulement l'homme viole la loi qu'il prêche.

FD : Et vous avez d'ailleurs une parole remarquable lors d'une de vos conférences : « Il y a des hommes et des hommes, il y a encore des innocents et des déjà coupables ».

JV : De toute évidence. L'infraction fait partie de nous, de la société. Sans l'infraction, la société n'évoluerait pas. Et on voit comment un crime devient un acte patriote salutaire, c'est l'Algérie. Ces gens que l'on traitait de tueur, n'était-ce pas des combattants pour la liberté. D'où la nécessité du travail que l'on doit faire. Le crime pour avoir un sens pour nous doit découvrir la vérité. Si c'est un mensonge, cela ne tient pas debout. Et d'où l'importance que je donne à l'aveu. Contrairement à ceux qui disent n'avouer jamais, je leur dis avouez toujours. Les procès de rupture sont des procès fondés sur l'aveu. Un aveu prudent, l'accusé ne dit pas voilà comment ça s'est

passé. Il n'est pas une balance, mais l'accusé, il dit voilà tout ce que j'ai fait.

(...)

FD : N'y a-t-il pas une contradiction à être quelque part anticolonialiste affiché et déclaré et de défendre quelqu'un comme Claus Barbie qui a fait partie d'un système nazi qui a voulu exterminer ou opprimer des peuples ?

JV : Deux choses. Égalité. Je suis d'accord pour l'imprescriptibilité, mais si l'on renonce à l'amnistie pour d'autres crimes semblables. La France a du sang colonial sur les mains. Traitez-les tous, mais traitons-les sur pied d'égalité. Humanité. Le problème, est là-dessus, je dis que l'auteur du crime le plus affreux c'est celui que l'on doit défendre le plus. Et quand vous voyez des gens prétendument défenseurs des droits de l'homme, qui vous disent comment peux-tu défendre Barbie ?, je leur réponds – c'est une monstruosité, parce que le tortionnaire est quelqu'un de fascinant. Je ne dis pas qu'il faut l'excuser, pas du tout, mais il est fascinant. Le patron d'Auschwitz qui dit « Quand on m'a proposé les gaz, j'ai été content car c'est moins cruel que les coups de bâtons mortels », il y a de quoi avoir froid dans le dos mais c'est un être humain qui s'exprime.

FD : Vous parlez de Porphyre Pétrovitch, célèbre juge héros de Dostoïevski, qui va tirer sa force dans la science des hommes. Pour reprendre une belle expression que l'on retrouve sous votre plume à la page 214, doit-on changer la justice pour qu'elle aussi puisse voir, comme l'avocat, l'envers du monde ?

JV : Eh oui, c'est un travail commun qui doit mener le Juge, le procureur et l'avocat et non pas cet affrontement qui est grotesque. Et qui fait perdre au crime toute sa signification.

FD : Croyez-vous que pour reprendre l'expression de Dostoïevski, que « l'âme » de la justice est encore « dans un corset » ?

JV : Tolstoï disait que les juges font du drame humain une question de droit.

FD : Il dépeignait d'ailleurs aussi un juge d'instruction, je pense à Vladimir Ilitch, sous les traits d'un juge d'instruction qui était comment dire robotisé, quelqu'un qui était perméable à toute l'humanité.

JV : Vous arrivez à un tournant radical. Gide a raison, dans ses souvenirs en Cours d'assises, de se remémorer les paroles du Christ « Ne jugez pas » ou jugez dans le sens actuel, comme je le suggère.

FD : Vous avez échappé plusieurs fois à la mort. Nombre de vos confrères ont été tués, sacrifiés sur l'autel notamment de l'indépendance algérienne qui dérangeait à l'époque. Alors est-ce que vous n'avez pas, Maître Vergès, un ange mais plutôt un archange gardien celui dont l'ombre protectrice plane au-dessus de vous. Nous aurions pu citer Robespierre l'incorruptible, aussi citer Beaumarchais l'insolent, mais il y a cette figure émergente, c'est Saint-Just et cette parenté ?

JV : Oui et non. Saint-Just. J'y faisais allusion l'autre jour dans une conférence au Palais de Justice. Je disais, nous devons rester fidèles aux traditions. Les traditions du Barreau français sont les plus marquantes en Europe. Pour la raison suivante, c'est qu'après la chute de Rome, la France est le 11er état nation qui se constitue. La France existe avant les Allemagne, Italie, avant l'Angleterre et la France et est disons la plus tourmentée aussi. Quand je fais des conférences au Palais de Justice, je regarde du bout de la place de la Cité jusqu'à la Concorde. Il n'y a pas dans le monde une bande de terre aussi étroite chargée de tant de drames. Ici au bout de l'île de la Cité, le Roi a fait brûler le grand maître du temple, l'Ordre religieux le plus puissant que l'Europe ait jamais connu. à l'autre bout de la place de la Concorde, Saint-Just a fait couper la tête du Roi de France par la Grâce de Dieu.

(...)

FD : Épatante symétrie. N'y a-t-il pas chez Saint-Just, chez vous deux, une même soif d'absolu, je dirais, sous des fausses allures parfois de nabab mandarin, sous les volutes de cigares que l'on vous connaît, ne brûlez-vous pas d'un même idéal, préférez-vous la générosité du cœur à l'avidité du beurre ?

JV : Sûrement, et je dis un avocat doit mépriser l'argent, je ne dis pas vivre comme un ermite, mais ne pas essayer d'avoir forcément un luxe qui n'a pas de sens. Si je peux payer mes cigares, quel besoin ai-je d'avoir une fortune, de disposer d'un château ? Vous connaissez la parole de Saint-Just. « Je méprise cette poussière qui me compose et qui vous parle vous pouvez la détruire, mais je défie que l'on m'arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les lieux ».

FD : On est loin d'un Danton qui aimait la très bonne chair et les plaisirs superficiels. En parlant d'amateur de plaisirs divers, parlons de Roland Dumas. Il évoque dans sa biographie – 50 ans de coups et de blessures – une triple brouille.

JV : Écoutez, Roland Dumas est Dumas, Vergès est Vergès. On s'est connu au procès du réseau Jeanson et ensuite, lui a mené une carrière politique avec les implications que cela comportent et les compromis. Moi, je n'ai pas choisi cette carrière. Donc, je n'ai pas fait ces compromis et là, il y a des divergences mais qui ne touchent pas l'essentiel. L'amitié.

FD : Question Shakespeare in Law. Déjà octogénaire vous avez joué au théâtre. Est-ce qu'il y a des liens entre le théâtre et les procès ?

JV : Forcément, puisque le thème est le même et on va aux procès, comme on va au théâtre. Sauf qu'au théâtre on va regarder beaucoup le style écrit, au procès on s'en détache davantage.

FD : Est-ce ça qui vous a poussé à faire du théâtre ? Était-ce logique pour vous ?

JV : C'était logique. Vous avez un auteur de théâtre connu qui dans sa jeunesse était avocat, c'était Corneille.

FD : Me Vergès on vous sait imbu de littérature, boulimique, la littérature a-t-elle favorisé également votre compréhension de la nature humaine ?

JV : Beaucoup, elle m'éclairait sur l'être humain. Le thème de tout roman et de tout procès eux-mêmes, c'est une remise en cause de l'ordre du monde.

FD : Dans votre garnison littéraire trouvez-vous une sentinelle qui ne quitte jamais votre table de chevet ? Une livre inséparable ?

JV : Je dirais, c'est Nietzsche. Le Gai Savoir.

FD : Un inséparable compagnon de travail, un livre qui trône sur votre table de travail ?

JV : Dostovieski.

FD : Une préférence ?

JV : Non, Crimes et Châtiments, les Possédés. Ici, vous avez aussi toutes les œuvres de Cicéron (geste indicateur).

FD : Une fidèle ou récente escorte de voyage ?

JV : Oui, cela dépend de la longueur du périple. J'aime beaucoup Gérard de Nerval. J'aime beaucoup Rilke. J'aime aussi les Diderot, Jacques le Fataliste et Montaigne évidemment.

FD : Questionnaire blanc ou noir, à 5 francs ou à 1.000 \$

• Rachida Dati ou Christiane Taubira, que choisiriez-vous ? Joker.

• Mao ou De Gaulle ? Non, on ne choisit pas, tous les deux.

• Un confrère Varaut ou Isorni ? Ce sont deux amis. Varaut était très malade, le week-end quand j'avais le temps, j'allais lui faire des lectures.

• Bernard Levy d'Arabie ou le tsar Kosy ? Aucun.

• Qu'est-ce qui vous caractérise Stakhanov ou Epicure ? Héraclite.

• Votre instinct est plutôt grégaire ou solitaire ? Solidaire.

• L'attitude judiciaire déférence ou irrévérence ? Je crois que vous savez la rupture n'est pas une injure, mais on est dans l'insolence ? Roland Dumas me le rappelle souvent, nous sommes un matin au procès du réseau Jeanson, ça énerve le procureur parce qu'on nous a condamnés mais nous faisons opposition par défaut et le président dit à Dumas lui demande une explication, il en donne toujours... Et vous Me Vergès, je dis moi ? J'étais avec ma masseuse...

• Roses ou rafflésias (NDLR. évoquées dans votre livre) ? Des rafflésias roses.

• La plume, la lyre ou la toge ? Je ne vois pas en quoi les 3 seraient incompatibles.

• Roméo Y Julietta ou Cohiba ? Partagas !

FD : Avez-vous un hôtel, un bistrot, un restaurant où vous avez vos habitudes à Paris ? Un restaurant : le Veplaire, place Clichy c'est là, quand je suis pressé, je prends un repas, c'était le quartier général d'Henri Miller et d'Anaïs Nin. Et en face, il y a Charlot, le Roi des Coquillages. Et là, toutes les semaines durant les dernières années de sa vie, j'y dinais avec Jean Genet. C'est aussi le quartier de Bardamu, le héros de Céline.

Un hôtel : Le Beau Rivage à Genève, avec en face le Quai où l'Impératrice d'Autriche a été poignardée.

Un bistrot : Rue de Mogador, une vieille pizzeria. Monsieur Béchir m'y donnait rendez-vous là, à l'époque du FNL et me disait : « tu

comprends, les flics sont tellement cons, ils n'oseraient jamais chercher un bougnoul chez des ritals ».

Un lieu habituel de villégiature ? Je n'ai pas de lieu de villégiature. De repos de prédilection ? La Bretagne. Une ville ? Saint-Malo. Dinar.

FD : Avez-vous une devise ?

JV : J'aime bien cette phrase de Corneille dans la bouche de Nérine et Médée, « Votre pays vous hait. Votre époux est sans foi. Dans un si grand revers que vous reste-il ? Moi, répond Médée, moi dis-je et c'est assez ».

FD : Pouvait-on espérer meilleur entretien avant de se transporter au Musée d'Orsay, le temps d'une expo temporaire sur le romantisme noir de Goya à Ernst, et d'y descendre sur les lieux des crimes picturaux les plus stupéfiants.

JV : J'ai publié un bouquin qui s'appelle « Justice et Littérature » et la couverture est illustrée par une peinture de Füssli, elle représente Lady Macbeth qui brandit un flambeau. Dans toutes les librairies. Je dis c'est le crime éclairant le monde.

Et si l'indocilité rétive et fouguese de Jacques Vergès était celle d'un Grand Amoureux de l'Homme, d'un épris des (âmes) meurtri(es) jusqu'à la révolte ? Et si c'était un excès, un trop plein d'Humanité qui en expliquait tous les autres et transcendait toutes les contradictions qu'on lui connaît ? « L'humiliation de ceux qui me font confiance m'enfoncent ses griffes d'acier et ne me lâche plus » avouait-il. Et la lumière du personnage fut... et fut faite.



Me François Dessy



DROIT DES AFFAIRES ET SOCIÉTÉS ACTUALITÉS ET NOUVEAUX ENJEUX

Sous la coordination de **J. Malherbe** et **E.-J. Navez**
Édition 2013 – 287 pages – 91 €

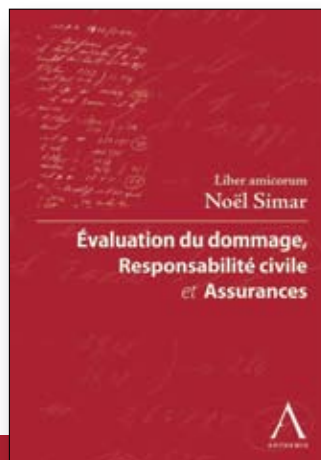
Un tour d'horizon complet des dernières évolutions



LE DROIT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, 50 ANS APRÈS LA LOI ORGANIQUE

Sous la direction de **Ch.-H. Born**, **M. Delnoy**, **N. Van Damme**
Édition 2013 – 538 pages – 96 €

Un large aperçu de l'état actuel de la législation replacée dans son contexte historique



ÉVALUATION DU DOMMAGE, RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCES

Sous la coordination de **R. Capart** et **J. Bockourt**
Édition 2013 – 590 pages – 119 €

L'évaluation et l'indemnisation du préjudice corporel, les mécanismes de mise en œuvre de la responsabilité civile, le recours subrogatoire...



LE DROIT DE L'ENFANT AU RESPECT

Sous la direction de **Th. Moreau**, **A. Rasson-Roland**, **M. Verdussen**
Édition 2013 – 214 pages – 72 €

La vision de l'enfant dans le droit: aspects juridiques et pratiques



LE COMPTE COURANT DANS LA VIE DES AFFAIRES ASPECTS JURIDIQUES, FISCAUX ET COMPTABLES

Sous la direction de **M. Bourgeois** et **X. Pace**
Édition 2013 – 194 pages – 72 €

Les pièges à éviter



DE L'AUTRE CÔTÉ DU CONFLIT: LA MÉDIATION

Sous la coordination de **B. Castelain**
Édition 2013 – 210 pages – 48 €

Un panorama de la médiation sous toutes ses formes



RECENSION : « DROIT ET DISSIMULATION » SOUS LA DIRECTION D'AGNÈS CERF-HOLLENDER

À aucun moment de l'histoire, le monde n'a jamais semblé plus incertain qu'il ne l'est aujourd'hui. Paradoxalement, nos systèmes de production tentent d'oblitérer cet état des choses, agençant au cœur même de leur structure une syntaxe du destin, un destin qui serait sans cesse renouvelé, reconduit. L'ingérence du virtuel et des schémas de pensée qu'il induit exacerbe plus encore ces représentations dont nous finissons à être bien malgré nous prisonniers ou otages.

Dès les années 70, le philosophe français Jean Baudrillard avait merveilleusement démonté les phénomènes de simulacre et de simulation qui s'emparaient alors d'une société qui commençait à se penser comme étant post-moderne et dont l'histoire serait enfin arrivée à son terme. De la simulation, nous ne cessons depuis de nous départir. Que cela soit dans nos applications technologiques, nos pratiques artistiques, nos médias... tout concourrait dorénavant à ajouter à la réalité une autre, simulée, insinuée, dissimulée.

De la simulation et la dissimulation, la marge n'est pas seulement sémantique, elle est aussi ontologique. Associée à la duplicité et à l'hypocrisie, la dissimulation se sépare des attributs acceptables de la simulation laquelle demeure dans la périphérie de la feinte ou de la comédie.

En droit, la dissimulation est généralement entendue comme « L'art de composer ses paroles ou ses actes pour une mauvaise fin. » Elle en devient une pratique, une manière de faire là où la simulation reste souvent une posture. Ses facettes sont éclectiques, multiples tandis que ses modalités et ses procédés se renouvellent sans cesse à la faveur d'ingénieries fourbes ou complexes. On la trouve à l'œuvre chez les citoyens lambda, dans les entreprises, les associations de toutes sortes, les appareils para-étatiques quand ce n'est pas tout simplement au cœur même de l'État.

Compilées sous la direction scientifique du professeur Agnès Cerf-Hollender de l'Université de Caen, les contributions exposées dans 'Droit et dissimulation' se déclinent en quatre parties distinctes. L'ouvrage aborde tout d'abord la dissimulation dans la sphère privée

et familiale, passant en revue les mécanismes usités en droit patrimonial de la famille et dans le cadre de la filiation mais aussi à travers les mariages blancs et le droit des étrangers où la dissimulation joue parfois à leur profit ou à leur encontre. La deuxième partie s'attèle à décrire des pratiques de dissimulation dans la sphère professionnelle que cela soit en droit des sociétés, en droit du travail ou encore dans le champ plus récent du droit pénal des entreprises. Ensuite, l'ouvrage se focalise sur les pratiques en cours dans la sphère fiscale et financière avec ses prolongements pénaux constitutifs de corruption et de blanchiment. Enfin, la quatrième partie passe en revue une série de subterfuges, parfois cocasses, parfois inévitables ou prévisibles, à travers des phases de la procédure pénale ou civile.

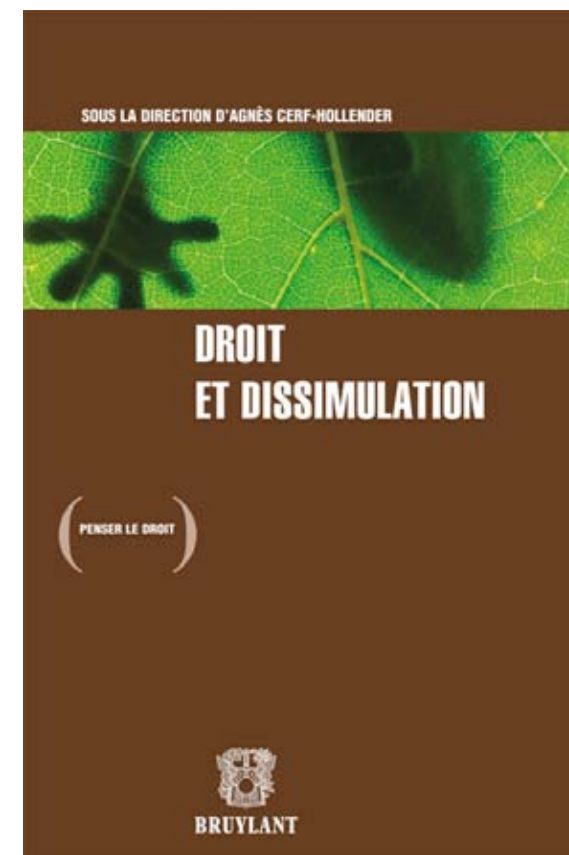
Cet ouvrage transdisciplinaire se lit avec attention et intérêt. Si ses apports sont le fait de professeurs et de praticiens français, presque tous issus du corps scientifique de l'Université de Caen, ils sont aisément transposables dans notre système juridique national tandis que leur valeur doctrinale autorisée s'avère une abondante source de réflexions et d'interrogations. Le rapport de synthèse d'Agnès Cerf-Hollender met pour sa part en exergue la diversité des attitudes du droit face à la dissimulation (protection, prohibition) mais aussi l'ambiguïté que celui-ci entretient parfois, volontairement ou non, à la lumière des secrets professionnels ou de la vie privée.

Au final, c'est un bien passionnant ouvrage qui nous permet de penser le droit et pas seulement de le pratiquer.

« Droit et dissimulation » Sous la direction d'Agnès Cerf-Hollender

Editions Bruylant, 254 p., 50 €

Eric Therer



Commande et information: Anthemis S.A. – Place Albert I, 9 – 1300 Limal
T +32 (0)10 42 02 90 – F +32 (0)10 40 21 84 – info@anthemis.be – www.anthemis.be

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur www.anthemis.be



La version en ligne de ces ouvrages est disponible dans la bibliothèque digitale Jurisquare à l'adresse www.jurisquare.be

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES JURIDIQUES

Il a été souvent écrit que la loi sur les marchés publics se confondait avec l'histoire de Belgique.

Il faut bien admettre que très tôt les gouvernants se sont souciés de la possibilité pour les services publics de souscrire des conventions avec le secteur privé en écartant toute espèce de discussion sur la régularité de l'attribution, que ce soit du népotisme ou toutes autres raisons.

Il est certain que notamment le principe d'égalité qui préside au fonctionnement des services publics avait comme conséquence que les différents marchés puissent être ouverts et que l'attribution en soit décidée sur base de critères objectifs.

Cette réflexion justifie donc la naissance et le développement d'une législation spécifique.

Le problème est que s'il ne peut y avoir de contestation utile quant à une grande quantité de marchés (et principalement les marchés de travaux et de fournitures) le champ d'application a été élargi au marché de services. Or, dans le cadre de prestations de services et plus particulièrement s'agissant d'avocat ou de médecin, et peut-être dans une moindre mesure de toutes professions libérales, il y a lieu de prendre en considération des éléments que la loi ignore comme par exemple la confiance.

Il est clair que lorsqu'un client consulte un avocat, il en attend certes compétence et sérieux mais nous savons tous très bien que s'il ne nait pas un rapport de confiance et au-delà de celui-ci, une compréhension, il sera très difficile d'apporter à ce client la relation qu'il est en droit d'attendre et les actes posés en son intérêt seront toujours nimbés de doutes dans son esprit.

Je pense pouvoir écrire que cette relation particulière est tout aussi sensible entre le médecin et son patient, ou le comptable et son client.

Il s'agit là d'une des nombreuses justifications de la déontologie et de son aspect lié au secret professionnel.

Les marchés de services et les critères objectifs de choix ne permettent en rien d'introduire cette notion pendant indispensable.

Par ailleurs, les critères utilisés au niveau des cahiers des charges permettent, par leur caractère purement matériel, d'« orienter » les marchés pour déterminer à l'avance si ce n'est déjà le choix du candidat qui sera retenu mais à tout le moins la petite fourchette de ceux dont l'offre sera dite recevable.

Un bon exemple vient d'être donné par un appel d'offre émanant du Ministère de la Défense Nationale s'agissant de recruter un avocat relevant de la Cour d'Appel de Mons, Bruxelles francophone ou Liège pour la représentation en Justice de l'Etat Belge, section Défense.

Le marché contient une phase de sélection.

Dans ceux-ci, on trouve divers critères relatifs au personnel disponible, à la capacité organisationnelle, à l'expérience et à la qualité des services, à l'expertise et à la disponibilité.

Tout cela paraît assez naturel mais il faut se rendre compte que par personnel disponible, on entend les collaborateurs intellectuels c'est-à-dire les avocats ou les juristes, la cote maximale étant attribuée lorsque l'on a 15 collaborateurs au moins, un zéro pointé étant attribué lorsqu'on a moins de 6 collaborateurs.

A cela s'ajoute les correspondants à l'étranger où la cote maximale est attribuée si on a 20 correspondants ou plus.

La capacité organisationnelle s'apprécie sur le fait que le cabinet visé aurait effectivement traité idéalement 400 dossiers ou plus, les dossiers traités étant ceux qui ont été terminés et ce par an.

A moins de 100 dossiers, c'est aussi un zéro pointé.

Dans le cadre de l'expérience et des prestations, les cotes les plus favorables sont attribuées au cabinet qui aura traité plus de 9 matières différentes et plus de 100 dossiers par an devant une juridiction supérieure.

Il faut aussi justifier d'expérience des pouvoirs publics dits pertinents définis comme les services publics fédéraux, communautaires et régionaux.

Je crois qu'il ne faut pas en écrire plus pour que chacun se rende compte qu'en réalité seuls quelques cabinets peuvent valablement postuler à ce titre ...

Un autre exemple a été donné en matière de marché public visant les contentieux ; Il suffit en effet lorsqu'un veut écarter la candidature d'un candidat de prévoir dans les critères d'appréciation un certain nombre de prestations qui sont déontologiquement impossibles comme par exemple le démarchage chez le débiteur ou l'application du principe « no cure, no pay ».

Il ne faut pas chercher ailleurs le succès des sociétés de recouvrement avec le cortège de plaintes dont nous avons tous été les confidents.

Faut-il écrire que la justification de semblables conditions est assez facile à rédiger ainsi qu'à motiver (puis-je répéter les mots d'un responsable de contentieux me disant : « déjà que l'on me doit de l'argent, je ne vais pas payer en plus pour le recouvrer »).

C'est certes suave mais ce n'augure de rien de bon, pour personne d'ailleurs.

N'est-il pas aujourd'hui assez « merveilleux » de recevoir par e-mail de la publicité pour des sociétés de recouvrement, et ce, dans le but de récupérer nos honoraires !

Tout cela me paraît profondément affligeant et devrait à mon sens justifier de réactions appropriées face à un système qui nous écartera à l'avenir de quantités d'opportunités et qui de toute façon poursuivra le déclin des petits et moyens cabinets et la grande difficulté dans laquelle se trouvent les jeunes confrères pour développer leur activité dans le secteur public.

La libre concurrence, sans limite, pouvant même s'entendre d'offres en dessous du coût réel, n'a pas d'autre conséquence que la catastrophe à terme.

Terminons en souriant : comment les huissiers peuvent-ils s'inscrire dans cette logique de concurrence alors que leurs frais et honoraires sont tarifés ?

Serge MARCY



LE CONSTAT

La surcharge d'informations est un phénomène qui n'épargne pas les cabinets d'avocats. Bien qu'il ne soit pas neuf (Conrad Gessner stigmatisait déjà en 1545 « une abondance de livres confuse et dangereuse »), ce phénomène s'est accru de manière exponentielle ces deux dernières décennies, avec le développement des technologies de l'information et de la communication, et principalement d'Internet.

Le problème de l'e-mail est particulièrement symptomatique à cet égard : combien d'entre nous ne se sont pas découragés devant le nombre d'e-mails entrants dans leur boîte de réception ?

QUELQUES CHIFFRES :

- L'humanité a produit plus d'informations au cours des 30 dernières années qu'au cours des 2000 ans d'histoire et ce volume double tous les 4 ans (Aron et Petit, 1997)
- Capacité mondiale de stockage de l'information : 2,9 X 1020 octets (Hilbert – Lopez 2011)
- Un trillion d'URL[1] uniques en 2008 (Alpert – Hajaj 2008)

LA SURCHARGE D'INFORMATIONS ET DES E-MAILS EN PARTICULIER

- Un livre publié toutes les 30 secondes (Darnton 2007)
- La quantité d'information digitale créée chaque année va augmenter d'un facteur 44 entre 2009 et 2020.

« L'infobésité » touche la plupart d'entre nous, à des degrés divers.

La perception de surcharge informationnelle varie cependant d'un individu à un autre : telle personne se sentira noyée après la réception de 10 e-mails journaliers tandis qu'une autre ne ressentira la pression qu'au-delà de 200 ...

QUELS DANGERS ?

L'infobésité touche principalement les cadres et les dirigeants, comme les travailleurs indépendants.

Les problèmes et les risques qui y sont liés sont de plusieurs ordres :

1. Détérioration du fonctionnement de l'entreprise à plusieurs niveaux : prise de décision, saturation et désinformation, découragement et culpabilité du personnel, ...
2. Déconcentration liée aux trop nombreuses interruptions dans le travail de fond.
3. Atteinte à l'individu de façon personnelle et augmentation des risques de problèmes physiques et mentaux, menant au burn-out.

74% des managers souffrent de surcharge informationnelle.

40% des salariés se considèrent en surcharge d'activité.

56% ressentent une augmentation du volume des dossiers traités.

30% de l'activité d'un manager, et certainement d'un avocat, est consacrée à l'activité d'information et est constante augmentation.

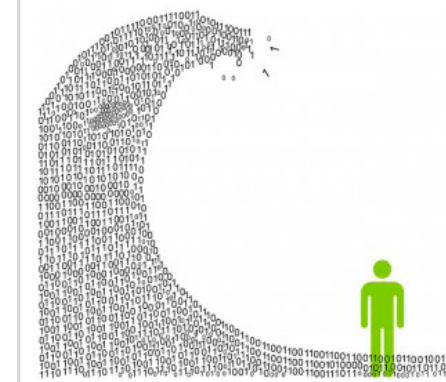
En résulte dès lors une baisse de productivité proportionnelle.

L'information est essentielle car elle permet de prendre des décisions de façon éclairée.

Malheureusement, une surcharge d'informations nuit à la qualité du processus décisionnel.

Il convient dès lors de s'en préoccuper mais, la plupart du temps, le management de l'information est un poste négligé dans de nombreuses entreprises, et sans doute chez les avocats.

L'enjeu est cependant de taille et il va croître de la même manière que le volume des informations augmente sans cesse.



Compte-rendu de la journée d'étude organisée par l'Association Belge de Documentation le 30 mai 2013 sur le thème : « InfOverload : no surcharge to pay » – Bibliothèque royale de Belgique

DES SOLUTIONS ?

Il n'existe malheureusement pas de solution miracle au problème de la surinformation. Par ailleurs, chaque cabinet, chaque entreprise, a des besoins spécifiques et les solutions doivent s'adapter à l'environnement dans lequel ils évoluent.

La première étape essentielle est de considérer que le management de l'information est un poste important dans la gestion du cabinet et qu'il ne se satisfait pas de solutions bricolées.

Il convient de mettre en place une véritable culture de l'information, à plusieurs niveaux. De nombreux outils vont vous y aider.

1. La gestion des documents.

Quelques lignes de force :

- Garder une seule version de la vérité ;
- Donner aux utilisateurs le contrôle de leurs données ;
- Penser au destinataire ;
- Séparer le « know » du « Show » ;
- Séparer le « know » du « flow » ;
- Prendre l'information une fois, à la source ;
- Conserver la qualité de l'information ;
- Intégrer les documents et les contacts ;
- Travailler de manière plus intelligente, mais pas plus ;
- Établir une gestion intégrée des documents et des données ;
- Aller au plus simple ;
- Filtrer, hiérarchiser, ordonner, organiser et stocker.

D'autres part, de nombreux outils de management de l'information sont à votre service pour vous faciliter la tâche.

Sur Internet, les « discovery-tools[2] » sont des produits de nouvelle génération, qui sont adaptés à la surcharge d'informations.

Les logiciels de cabinets d'avocats intègrent à présent la gestion « intelligente » des documents.

Le « cloud computing[3] » permet de se concentrer sur le travail et de déléguer à d'autres les soucis de stockage, de mises à jour des programmes, ... à condition bien entendu de veiller au respect du secret professionnel et des obligations en matière de traitement des données à caractère personnel.

Les logiciels de messagerie et les agendas électroniques, pourvu qu'ils soient bien paramétrés, peuvent automatiser de nombreuses tâches et limiter votre intervention.

Les bibliothèques et les professionnels de la documentation peuvent s'avérer précieux en tant qu'intermédiaires efficaces entre vous et l'information.

AU-DELÀ DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, IL EXISTE DES SOLUTIONS LOCALES, ORGANISATIONNELLES ET INDIVIDUELLES, VIA :

- Le développement d'une culture de l'information au sein de l'organisation ;
- La construction de son propre système d'information écologique et évolutif ;
- La formation.

Les possibilités de « manager » l'information sont nombreuses. Reste à choisir celles qui nous correspondent le mieux.

Retenons encore qu'il importe d'intégrer l'utilisateur à chacune des étapes.

La solution ultime : la déconnexion (individuelle ou collective)

L'E-MAIL, SYMPTÔME ÉVIDENT DE L'INFOBÉSITÉ

Le message électronique est l'outil-phare du capitalisme.

Il permet la gestion différée, il est facile à utiliser, il est rapide et peu coûteux.

Le courriel peut se conserver, se transmettre, être archivé.

On peut le refuser ...

Il présente toutes les caractéristiques d'une évolution moderne et positive de la messagerie au sens large.

Cependant, certains prédisent son déclin et sa disparition d'ici une vingtaine d'années, le jugeant vieux, trop lent, asocial. La plupart des jeunes ne l'utilisent pas et préfèrent la communication instantanée, ce qui ne résoudrait certainement pas le problème de la surcharge informationnelle.



POURQUOI LE MAIL POSE-T-IL PROBLÈME À UN GRAND NOMBRE D'ENTRE NOUS ?

L'e-mail a souffert rapidement de ses qualités : trop facile à utiliser, il est devenu rapidement omniprésent.

Dénué du vocal et du gestuel, le message est en lui-même d'une grande pauvreté au niveau de l'échange interpersonnel.

Permettant à chacun de s'exprimer après un simple « clic », il efface trop vite les précautions que l'on prendrait dans un dialogue en vis-à-vis et peut embrouiller la communication.

Au sein d'une structure, d'un cabinet, ... il est important d'être visible et dès lors de beaucoup communiquer. Les managers et les chefs d'entreprise sont souvent eux-mêmes ceux qui « donnent le rythme » et contraignent les collaborateurs à être au moins aussi présent dans l'échange de mails.

L'utilisateur doit encore faire le tri parmi les messages non désirés (le fameux « spam »), les publicités tapageuses, les « hoax » (canulars ...), les renvois d'amis bien intentionnés, ...

Dès lors, nous passons trop de temps (jusqu'à 30 % du temps de travail ...) à gérer notre boîte mail et notre productivité s'en ressent.

QUE FAIRE POUR LIMITER LA PRESSION DES MAILS ?

En effet, une interruption de 30 secondes dans son travail nécessite 5 minutes pour retrouver sa concentration.

En plus des intrusions téléphoniques et physiques, évitons de rajouter l'intrusion de messages.

À QUOI DOIT SERVIR, DE MANIÈRE EXCLUSIVE, LE MESSAGE ÉLECTRONIQUE ?

Il convient de recentrer le courriel sur les fonctions où il est véritablement utile et efficace.

Les usages principaux du mail doivent se limiter à :

- Demander à quelqu'un de faire quelque chose ;
- Informer quelqu'un de quelque chose ;
- Répondre à une demande ;
- Partager des documents avec des destinataires externes (pour la communication interne, d'autres moyens, plus adaptés, existent).

DANS QUEL CAS VAUT-IL MIEUX L'ÉVITER ?

- Pour le travail en mode projet, si vous possédez un outil de travail en mode collaboratif, il convient de le privilégier. C'est par exemple le cas des groupes de travail existants dans l'extranet du barreau de Liège.
- D'autre part, le mail est à proscrire dans certains cas, par exemple dans le cadre d'une négociation, où il convient d'utiliser un média plus riche, le téléphone, par exemple, ou un rendez-vous en face à face.
- De même, il faut se méfier de la dimension émotionnelle du mail et de son effet amplificateur. Évitez dès lors son usage en cas de conflit, d'incompréhension, ...
- Très important, le mail n'est pas non plus le média à utiliser en cas d'urgence. Vous n'envoyez pas un mail aux pompiers quand votre maison brûle ...

QUELQUES RÈGLES GÉNÉRALES

- En ce qui concerne le destinataire, envoyez le mail à la personne directement concernée. L'utilisation de la fonction « copie » doit être limitée mais peut

être privilégiée lorsque vous n'attendez pas d'action de la part de votre correspondant et que la personne concernée sache qu'elle n'est pas la destinataire principale. La fonction « copie » ne doit pas être utilisée dans le but unique de se couvrir, éventuellement.

- La copie cachée (CC) doit être utilisée avec plus de parcimonie encore et dans certains cas très précis, comme par exemple lorsque le destinataire désire conserver son adresse secrète ou que plusieurs destinataires ne se connaissent pas entre eux.
- Quant à la fonction « Répondre à tous », véritable vecteur d'infobésité, elle est vraiment à proscrire.
- Le transfert de messages (faire suivre) ne devrait s'effectuer qu'avec l'autorisation de l'expéditeur original.
- Enfin, évitons les chaînes de mail, d'un niveau hiérarchique à un autre niveau, ce qui ne fait qu'amplifier les conflits, évitons les mails incendiaires qui mettent en cause des personnes et laissent des traces indélébiles ...
- Lorsque vous envoyez un mail, réfléchissez plutôt deux fois qu'une et posez-vous trois questions : ce que j'écris, oserais-je le dire en face ? Si j'attendais demain, écrirai-je la même chose ? Si mon mail était lu par quelqu'un à qui il n'est pas destiné, risquerai-je des problèmes ?
- Rester polis, même avec des formules simplifiées, comme « Bien à vous », « Cordialement » ou « Sentiments dévoués ».
- Bannir les majuscules (c'est la même chose que crier) et les fioritures (émoticons ...)
- Lire et relire avant l'envoi pour être sûr d'être compris, et corriger vos erreurs de langage.

QUELQUES CONSEILS DE GESTION ET DE RÉDACTION POUR LA MESSAGERIE AU NIVEAU PROFESSIONNEL :

- Utiliser la zone « Objet » en étant précis, clair court et significatif. Si une action requise est liée à un délai, indiquez ce

délai dans l'objet. Ex. : « Conclusions JH. à rendre pour le 20 mai »

- Privilégier les mails courts (quelques lignes, si possible). Commencez par l'action, la conclusion et finissez par le cadre. Les personnes qui connaissent le cadre n'auront pas besoin de lire le message jusqu'au bout.
- Pour les messages très courts, vous pouvez vous limiter à utiliser l'objet et mettre à la fin de celui-ci la mention « FDM » (Fin Du Message), ce qui permet à votre destinataire de gagner du temps puisqu'il ne doit même pas ouvrir le mail. Exemple : « RV à 14H derrière le Luxembourg - FDM ».
- Si possible, ne pas écrire le soir ou le week-end.
- J'ouvre, je traite. Si nous ouvrons un message, nous le traitons, s'il échète, l'archivons, le détruisons.
- Trier les « bons » mails des « mauvais ». Chaque soir, l'idéal est de vider sa boîte de réception, à l'exception des messages encore à traiter.
- N'imprimer pas vos mails, mais classez-les directement sur votre ordinateur dans le dossier concerné ou grâce à votre logiciel de gestion dans la base de données de votre serveur.
- À quelle vitesse devons-nous répondre à un mail ? 24H en cas d'urgence, 3-4 jours en temps normal. Si vous répondez dans les 5 minutes régulièrement, vos interlocuteurs pourraient s'étonner, voire s'offusquer, de ne pas recevoir une réponse à chaque fois dans ces délais ...

UTILISER LES FONCTIONNALITÉS DES LOGICIELS DE MESSAGERIE ET LES OUTILS ANTI-SPAMS

Les logiciels de messagerie, style Outlook, pour ne pas le nommer, permettent de configurer votre boîte de réception de manière très pointue, pourvu qu'on se donne la peine d'y consacrer un peu de temps.

C'est ainsi que vous pouvez créer des règles qui vont gérer pour vous un certain nombre de tâches.

Un exemple simple : tous les mails venant de M. X doivent aller à la poubelle ...

Au-delà de cet exemple simpliste, un nombre important d'actions peuvent être pré-programmées.

Vous pouvez utiliser les codes couleurs, pour attribuer un degré d'importance ou d'urgence à tel ou tel message.

Vous pouvez classer vos messages directement dans tel ou tel dossier, suivant son objet.

De la même manière, vous pouvez faire suivre automatiquement vos messages à vos collaborateurs, pourvu qu'ils correspondent à un critère prédéfini.

Certains logiciels peuvent déterminer un profil d'utilisateur sur base de son activité, et font « remonter » les messages importants, ceux à traiter, et laissent les autres...

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE INTERNE AU NIVEAU DE LA MESSAGERIE

Même si elles sont rarement respectées, du moins intégralement, il est utile de se doter d'outils et de règles internes à la communication dans le cabinet.

Après avoir déterminé les usages propres au cabinet, il conviendra de déterminer une « charte » de la communication et de la mettre à jour régulièrement.

Attention : cette charte ne sera efficace que si les cadres s'impliquent et montrent l'exemple...

CONCLUSION

L'infobésité est un phénomène de notre époque, lié au développement des technologies : toujours plus, plus vite, partout et tout le temps...

Dans notre société occidentale, peu y échappe. Il convient en premier lieu de reconnaître les symptômes dès qu'ils apparaissent et considérer la question de manière professionnelle et non comme un inconvénient mineur et inéluctable.

Ensuite, une véritable culture de l'information doit être élaborée, à plusieurs niveaux.

Les solutions miracles n'existent pas et les outils à mettre en place sont multifactoriels.

Ne pensons pas non plus régler des soucis organisationnels par des solutions technologiques.

Gérer l'information a un prix et il n'est pas négligeable.

Quoi qu'il en soit, si vous n'arrivez plus à gérer, déconnectez...

Eric Franssen.

Sources :

-) *Inforum 2013 – InfOverload : no surcharge to pay. Support de la journée d'études organisée par l'Association Belge de Documentation le 30 mai 2013 à la Bibliothèque Royale de Belgique.*

-) *Infobésité : comprendre et maîtriser la déferlante d'informations / Caroline Sauvajol-Riolland. Paris : Vuibert, 2013.*

[1] URL : Uniform Resource Locator. Adresse d'une ressource du web, sous la forme d'une chaîne de caractères (www.linternaute.com)

[2] Discovery Tools : outil de recherche de la documentation électronique qui permet d'accéder immédiatement par le biais d'une interface unique à un ensemble déterminé d'informations internes et externes, indifféremment du support, du mode et du lieu de stockage (<http://www.idnum.fr/elope-des-discovery-tools/>).

[3] Le Cloud Computing est un concept de déportation sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement localisés sur le poste utilisateur (Wikipedia)



LA CHRONIQUE DES BAVETTES (SUITE ET PAS FAIM)



L'été se termine, l'automne pointe doucement son nez et j'ai donc décidé de vous parler de deux petits restaurants italiens situés à Liège qui, pour moi, valent le détour et vous permettront de garder un peu du soleil dans votre assiette.

Le premiers, c'est le « Punto e Pasta ». Situé à Liège, rue sur la Fontaine 2-4 (au coin de la Rue St Gilles et de la Rue sur la Fontaine, juste après la librairie) ce petit restaurant est une belle découverte.

Il offre une cuisine italienne authentique et savoureuse. En résumé, et une fois n'est pas coutume en matière de cuisine italienne, on a envie de dire : « c'est bon comme là-bas... »

Les pennes « polpettine » sont délicieuses (les petites boulettes fraîches sont parfumées et parfaitement assaisonnées...) et les linguines aux scampis, poireaux et tomates cerises n'ont rien à leurs envier.

Vous pourrez, en outre, y déguster une assiette de charcuteries italiennes, des linguines aux vongoles, des raviolis farcis aux fromages et beurre à la sauge, des cannellonis à la ricotta et épinard « façon nona » quant au saltimbocca de veau façon « foufi », il y est absolument délicieux...

La carte est simple (tableau noir et renouvellement tous les deux mois) : 3-4 entrées, 6-7 plats, quelques salades, mais tout est bon et les assiettes copieuses.

Les prix pour les entrées sont à 12 euros et pour les plats de 14 à 19 euros.

Une carte de vins à des prix abordables est également proposée à la bouteille ou au verre

La qualité des produits et la justesse des assaisonnements font, sans doute, le succès de ce petit restaurant au cadre agréable et cosy qui est pris d'assaut tous les midi (une vingtaine de couverts) et pour lequel il est donc recommandé de réserver (04/262.62.04).

A noter : paiement en espèces ou... par Mistercash dans la librairie voisine uniquement à midi (quand je vous dis qu'on se croirait là-bas...)

Attention, il n'est ouvert que les lundi, mercredi, jeudi vendredi et samedi midi ainsi que le vendredi et le samedi soir.

La deuxième adresse est située juste devant la Banque BNP PARIBAS FORTIS, place Xavier Neujean, et devant les cinémas Sauvenière (pour ceux qui s'en souviennent, il s'agit de l'ancien petit nettoyage à sec juste à côté de la maison de repos).

C'est la Trattoria Da PINO. (ouverte du lundi au dimanche de 12h à 14h30 et de 18h à 22h30 sauf le lundi et le dimanche midi – tél : 04/250.00.92).

Ici, le patron n'a pas la langue dans sa poche et son tempérament peut parfois surprendre, mais celui-ci n'hésitera pas à modifier sa carte

selon vos goûts ou envies du moment, ni à vous offrir un pousse (comme il aime à le dire : « comme la recette du jour a été bonne, je vous offre un verre... »).

En outre, il aime, lui aussi, manifestement les produits frais et il sait les accommoder avec beaucoup de cœur.

Outre les préparations classiques habituellement proposées que sont la friture de calamars et de scampis, une insalata toscana ou campania, un carpaccio di bresaola ou encore un antipasto italiano pour les entrées et les polpettine, pâtes carbonara et autres cannelloni pour les plats, le chef propose régulièrement des préparations plus typiques originaires de différentes régions d'Italie comme, entre autres, la pasta alla norma (plat d'origine sicilienne ; pâtes recouvertes d'une tranche d'aubergine frite et de sauce tomate, basilic et ricotta salata...), la pasta conchiglioni alla monzese (spécialité lombarde) ou encore la saltimbocca di vitello alla romana (veau, sauge, jambon de parme, vin blanc).

Une carte de vins abordables est également proposée.

Les prix varient de 13 à 22 euros.

La personnalité du chef et les plats proposés (lesquels sont régulièrement renouvelés selon son humeur et l'arrivée de certains produits) font de cette adresse un endroit agréable à fréquenter, sans se prendre la tête, et particulièrement à des heures où la plupart des restaurants liégeois refusent de vous servir : n'hésitez pas à pousser la porte après un cinéma ou une réunion tardive.

Xavier Baus

Two new restaurants in the centre of Liège are presented here; Since Italian cuisine is one of the most flavored of the world, these places should be tried soon or later.

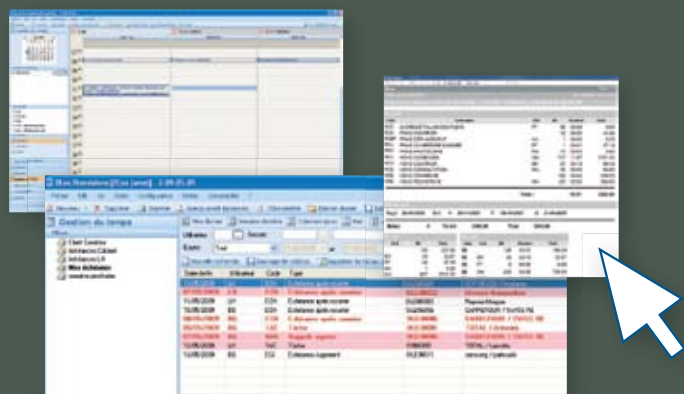
Rien ne l'arrête, notre baroudeur gastronome. Il nous présente deux nouvelles adresses italiennes. Centrales, accessibles, chaleureux et aux saveurs du sud, ces deux restaurants méritent d'être (re)découverts.



DLex, votre outil de gestion de cabinets incontournable !



- Une interface moderne et intuitive
- Une intégration Outlook avancée
- Une Gestion Electronique des Documents (GED)
- De puissants tableaux de bords
- Un processus de facturation intelligent et souple
- Gestion des droits d'accès
- Extranet client sécurisé



DLex® est le premier logiciel de gestion de cabinets d'avocats certifié par Microsoft® en Europe

PROCLAMATION DES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT 2012-2013



liégeoise de Criminologie Jean Constant s'est déroulée, au sein du Palais des Congrès de Liège, le samedi 14 septembre.

Pas moins de 884 personnes se sont

Philippe BOXHO, pour les étudiants de criminologie.

A cette occasion, M. le professeur Alain DELIEGE représentant Mme Michèle VANWIJCK-ALEXANDRE, présidente du comité de gestion du Fonds DAVID-CONSTANT, a remis aux meilleurs étudiants de chaque discipline la médaille DAVID-CONSTANT, récompensant l'étudiant qui a obtenu les meilleurs résultats sur l'ensemble de ses d'études.

La médaille a été attribuée à :

Mlle Carol EVRARD (droit)

M. Damien PIRON (science politique)

Mlle Julie GREGOIRE (criminologie)

Au-delà de la récompense, cette médaille encourage également le lauréat à poursuivre son travail dans la voie de la recherche scientifique, en lui ouvrant la possibilité soit de concourir à l'attribution d'un prix récompensant la rédaction d'une contribution scientifique déposée dans l'année, soit de postuler pour une bourse de séjour scientifique à l'étranger.

M. Bernard RENTIER, Recteur de l'Université de Liège, a prononcé l'allocution de clôture.

Cette cérémonie s'est achevée par le « traditionnel » lancer de toques et par un verre de l'amitié. Les photos de la cérémonie peuvent être consultées sur le site de l'ULg.

Aurélien Bortolotti

Depuis que les avocats de plus de cinq ans ont quitté les bancs universitaires de la Faculté de droit de Liège, beaucoup de choses ont changé.

Première particularité, le processus de Bologne a changé le nom des étudiants. Ainsi, les jeunes confrères de moins de cinq ans ne sont plus licenciés en droit, mais sont titulaires d'un master en droit.

Auparavant, il se tenait deux proclamations pour les étudiants ayant terminé leurs cursus universitaires. L'une se tenait en juin et l'autre en septembre (en faveur notamment des étudiants Erasmus).

Tout cela est dorénavant fini. Quel changement me direz-vous ! Et bien, ce n'est pas tout. Dorénavant et à l'instar des grandes universités américaines, cette proclamation se fait en toges et toques.

La proclamation 2012-2013 n'a pas échappé à la règle.

Ainsi, la proclamation des étudiants de la Faculté de Droit et de Science Politique, École

inscrites. Se trouvaient parmi cette assistance, les étudiants, leurs parents, les maîtres de conférences, mais également les maîtres de stages et collaborateurs et bien entendu, le corps académique. Selon les estimations des organisateurs, 1.000 personnes avaient rejoint le Palais des Congrès pour assister à cette cérémonie.

Au sein de cette assemblée, un invité de marque en la personne de Monsieur le Ministre Jean-Claude MARCOURT.

Madame Pascale LECOCQ, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique, École liégeoise de Criminologie Jean Constant, a ouvert la cérémonie par son discours.

Ensuite, les proclamations des résultats ont été données tour à tour par Madame le Président du Département de Droit, Pascale LECOCQ, pour les étudiants en Droit, par Madame la Présidente du Département de Science politique, Ann Lawrence DURVIAUX, pour les étudiants de Science politique et Monsieur le Président de l'École liégeoise de Criminologie Jean Constant,

New academic year and the end of a study cycle at the University of Liège (ULg) are a good opportunity to celebrate this prom in the pure american style. When modernity meets tradition there is place for an official ceremony.

En ce début d'année judiciaire, c'est aussi la rentrée académique. L'ULg a décidé de mettre les petits plats dans les grands à l'occasion de la proclamation de ses fraîchement diplômés universitaires. Entre tradition et modernité, une cérémonie haute en couleur a marqué cet événement.

NOUVEAU
Trophée
DECAVI 2013
de l'Innovation®

Ethias fait battre le cœur des sportifs.

Savez-vous que les accidents cardio-vasculaires et vasculaires-cérébraux ne sont presque jamais couverts par les assurances sportives ? Avec **Un Cœur pour le Sport**, Ethias est le premier assureur belge à vous couvrir contre ces risques pendant la pratique de votre sport. De quoi faire battre le cœur de plus d'un million de sportifs amateurs assurés chez Ethias !

Pas encore assuré chez Ethias ? Surfez sur www.ethias.be

Ethias S.A., rue des Croisiers 24, 4000 Liège, RPM Liège – TVA : BE 0404.484.654 – IBAN : BE72 0910 0078 4416 – BIC : GKCCBE33

ethias
Les efficassureurs

J'AI TESTÉ POUR VOUS : RATER LE COCKTAIL DU BÂTONNIER



L'agitation fébrile est perceptible dès le mois de mai et se concrétise par la question suivante : « c'est la petite ou la grande réception cette année ? ». La petite réception, celle des happy few (du moins, le pensent-ils), sombres détenteurs de quelconque charge dans une toute aussi occulte commission du Barreau, versus la grande réception, celle de l'avocat quidam, à laquelle l'on se presse, une année sur deux, pour saluer avec la déférence obligatoire notre nouveau bâtonnier ainsi que le nouveau président du Jeune Barreau.

Il y a, dans ce genre d'évènement, un peu de l'euphorie, des brushings apprêtés et des tenues chics de la garden party de l'Élysée du 14 juillet au lendemain des élections présidentielles, à la seule différence qu'en l'espèce, elle ne succède pas à un climat de tension ou de suspense lié à l'incertitude des résultats, et qu'il n'y a pas de place pour l'auto-congratulation à avoir été élu à un poste qu'on était seul à pourvoir.

Au Palais de Justice, haut lieu des méditations humanistes multiséculaires s'il en est, l'on s'interroge sur ce qu'on va bien pouvoir porter au cocktail du Bâtonnier, s'il faut vraiment faire un cadeau, si l'on aura le temps d'aller chez le coiffeur, et surtout... si le buffet vaudra le déplacement.

Cet engouement à retrouver cet esprit corporatiste et autocentré, cet empressement grégaire à fréquenter une fois de plus ses petits camarades m'est apparu, avec le cynisme qui me caractérise, comme le meilleur prétexte pour fuir ce type de manifestation, mais m'a surtout renvoyée à la question de la sociabilisation de l'avocat en dehors de son petit habitat naturel.

Le pitch est le suivant : on est un soir du mois de juin, un vendredi bien mérité après la semaine de labeur, le soleil décline doucement sur les terrasses, la ville s'anime pour les fêtes de la musique, les oiseaux enrober les sens de leurs chants, mais non, toi, avocat, tu ne vas pas en profiter, tu vas t'enterrer au Cadran pour y retrouver ton train-train quotidien.

Que cherche l'avocat qui se rend à la réception du Bâtonnier ? Y a-t-il là un syndrome du Bal de Prom', façon dernier rendez-vous de l'agenda scolaire avant les grandes vacances, avant la « grande séparation », où il s'agit de mesurer sa popularité ? Le Bâtonnier et le Président du Jeune Barreau, nouvellement élus, sont-ils nos reines et rois de la Promo, secrètement jalouxés par certaines, adulés par d'autres ?

Le format de l'invitation sur papier crème cranté, la tradition de faire un cadeau à nos nouveaux élus, de même que la haie d'honneur

formée par ceux-ci pour recueillir les hommages et félicitations des invités, sont autant d'éléments qui rappellent le cérémonial du mariage.

Entre l'affirmation de la fonction et la démonstration de force, qui passe par le choix (inattendu) du lieu, la profusion (ou non) d'amuses bouches, il faut donner une légitimité à l'insitution qui pourrait paraître sclérosée et dépassée.

Oh, évidemment, l'avantage tient ici à ce qu'il est tout-à-fait permis de faire de l'ombre à la mariée, et représentants des petits et gros cabinets sont là pour fanfaronner allègrement sur les résultats du premier semestre, comparer ses points, d'aucuns regrettant même qu'il ne soit pas possible de déduire fiscalement la tenue arborée par Madame pour l'occasion.



copyright: Dominique Houcman | Goldo

D'autres diront, animés par un sentiment de vénéralité à peine voilé par ce qui est supposé être de l'humour, qu'il faut « bien rentabiliser sa cotisation annuelle à l'Ordre des avocats ». (Rires). Je leur donnerai raison sur l'opacité de la distribution et du emploi de notre cotisation, mais franchement, est-ce que c'est parce que je paie ma taxe poubelles provinciale que



When June arrives at the Liège Bar Association, traditionnally, the Dean's cocktail is the place to be for the majority of the lawyers except for one: Isabelle Thomas who explains to us the reasons.

Que faites-vous habituellement le soir du troisième vendredi du mois de juin lorsque vous êtes avocat au Barreau de Liège ? Si vous n'avez pas la réponse à cette question, vous trouverez des indices dans le billet d'Isabelle Thomas qui, une fois de plus, nous livre son regard décalé sur sa vie quotidienne d'avocate.

j'ai plaisir à descendre mon sac poubelle tous les mardis ? Non.

La comparaison est peut-être hasardeuse, mais l'épreuve de devoir faire risette avec ses confrères autour de buffets (souvent trop) pauvrement achalandés est bien réelle, surtout lorsqu'elle se couple à une surconsommation de mauvais crémant d'Alsace qui, à 23 heures bien tapées (soit l'heure où il serait de bon ton de quitter sauf que manifestement personne ne veut le comprendre), donne une piètre image de l'Avocature sombrant dans les méandres d'une dérive alcoolisée.

Il paraît qu'on s'y est bien amusés, cette année, et qu'on y a bien mangé, et je m'en réjouis pour ceux qui y étaient, et surtout pour les propos aigris que l'on m'aura, par la même occasion, épargnés le lundi matin. La Bâtonnier a réussi

son épreuve du feu, donner satisfaction aux pique-assiettes en tout genre. C'est l'état de grâce, toujours délicat, suspendu à un fil.

Forcément, il y a beaucoup de snobisme dans mon propos, Virginia Woolf écrivant à cet égard que « l'essence du snobisme est de chercher à faire une forte impression sur les autres » ; je doute pouvoir vous impressionner en mentionnant que, le soir du cocktail du Bâtonnier, j'étais les pieds dans la boue, à boire des bières dans des gobelets en plastique, à la Fiesta du Rock à Flémalle après avoir avalé une pita chez Murad. Je crains également être bannie à jamais des cocktails de fin d'année du Barreau. Il n'empêche que, cette année, j'étais là où l'on ne m'attendait pas, et c'est extrêmement joyeux de se vanter de cette subversion.

Hélas, il faut déjà remettre le couvert bientôt, et l'on pourra certainement, si vous le voulez, en parler de vive voix et de bon cœur à la Rentrée Solennelle.

Isabelle Thomas

Tous les articles publiés dans l'Open Barreau sont disponibles en ligne à l'adresse : <http://open.barreaudliege.be>

EASYPAY GROUP

INNOVATION IN HR

Guichet d'entreprises | Secrétariat social agréé | Caisse d'assurances sociales | Caisse d'allocations familiales | Centre de formation | Sélection et recrutement | Outplacement | Conseil socio-juridique | Administration des salaires | Enregistrement des temps | Gestion des compétences

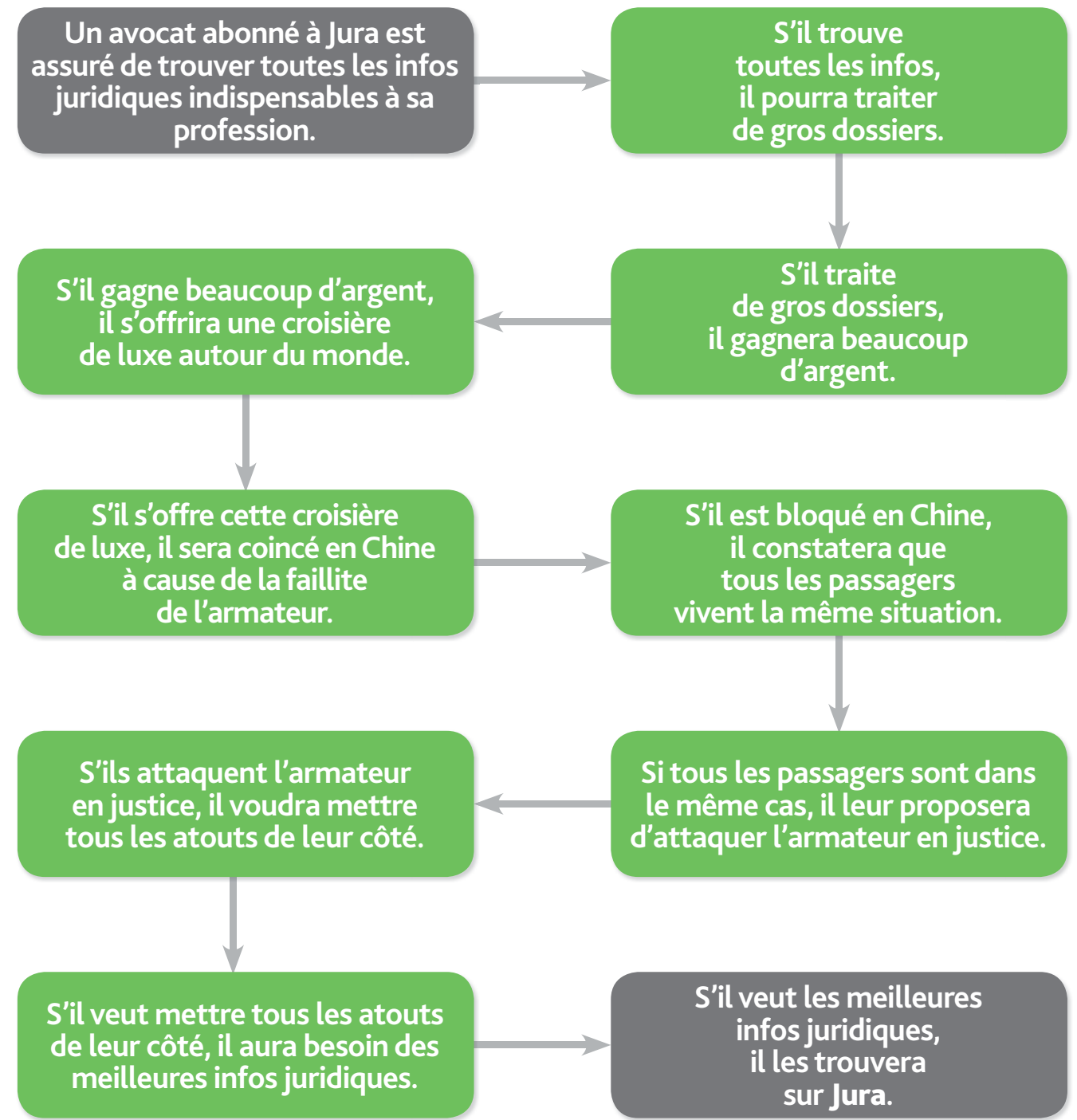
Nous mettons à votre disposition:

SSE ENTRAIDE ASBL
SECRÉTARIAT SOCIAL AGRÉÉ n° 923
Le secrétariat social SSE

EUNOMIA
GUICHET D'ENTREPRISES
Le guichet d'entreprises Eunomia

S
La Caisse d'assurances sociales Entraide

Avenue Rogier 19 (1er étage), 4000 Liège
Tél.: 04/232 13 03 - 04/222 08 70 - 04/253 49 06



Jura, c'est logique.

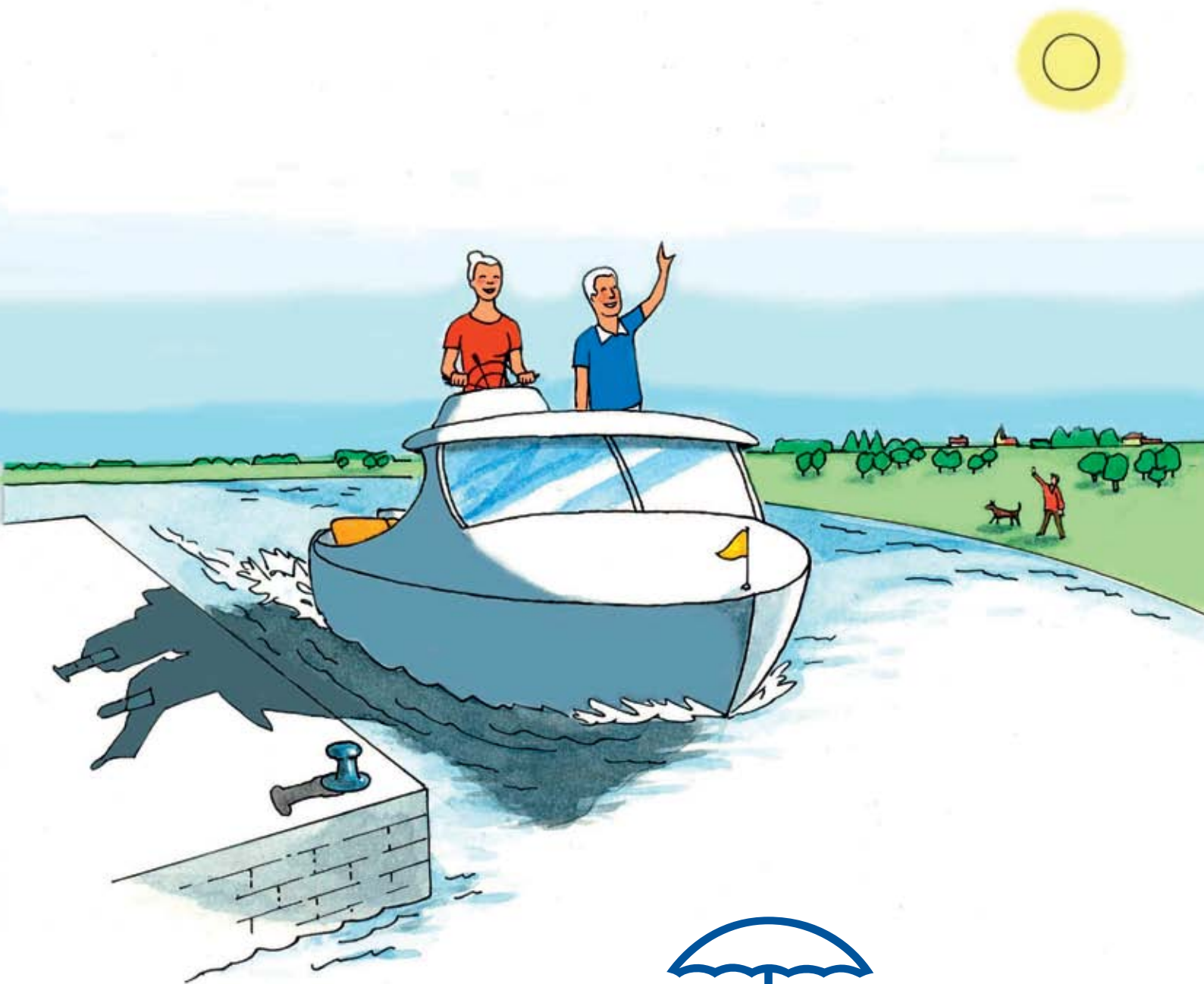
Encore deux étapes logiques à franchir :

Créez votre propre scénario 'Jura, c'est logique'.
Participez au concours sur www.kluwer.be/jura-logique et tentez de gagner un iPad.

Prenez rendez-vous avec un de nos experts Jura et découvrez ce qui sous-tend la logique Jura. Appelez le **0800 95 179** ou envoyez un mail à Jura@kluwer.be

La pension complémentaire spécialement pour vous

www.cpah.be



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be